

Les musiques actuelles  
dans les établissements  
d'enseignement spécialisé  
contrôlés par l'Etat

septembre 2001

Le dispositif de l'étude a été élaboré par :  
Catherine Lephay-Merlin, Alain Lucchini, Laurent Babé

*en collaboration avec :*

André Cayot, Jean-Pierre Estival, Mireille Faye-Mora, Geneviève Meley-Othoniel, Bob Revel,  
Anne Minot, Laetitia De Monicault, Dominique Sicot, Catherine Buard, Anne Deneux –  
(DMDTS)

*et avec le concours de :*

Jean-François Dutertre et Pascal Anquetil – (IRMA)

L'enquête quantitative a été réalisée par :

Catherine Lephay-Merlin, Alain Lucchini, Laurent Babé

*avec la participation de :*

Nathalie Berthomier et Edwige Zadora du département des études et de la prospective pour le  
recensement des enseignants des ENM et CNR pour les musiques et danses traditionnelles, les  
musiques actuelles amplifiées et la chanson.

L'étude qualitative (monographies) a été réalisée par Mireille Faye-Mora, ICEA.

Responsabilité de l'étude au sein de la direction de la musique, de la danse, du théâtre et des  
spectacles : Catherine Lephay-Merlin

Comité éditorial : René-Jacques Mayer, Catherine Lephay-Merlin, Rodolfo Parada-Lillo, Alain  
Lucchini, Laurent Babé, André Cayot, Jean-Pierre Estival, Mireille Faye-Mora, Bob Revel, Brigitte  
Jais, Tuan Luong

Edition : Catherine Lephay-Merlin, Rodolfo Parada-Lillo, Alain Lucchini, Laurent Babé, Tuan  
Luong

Directrice de Publication : Sylvie Hubac

# Sommaire

<b><u>Introduction</u></b> -----	6
----------------------------------	---

## **I – LE JAZZ**

<b><u>1. Forte présence du jazz dans les 337 écoles de musique contrôlées par l'Etat</u></b> -----	8
--	---

- a) Près de trois écoles de musique contrôlées par l'Etat sur quatre proposent du jazz ----- 8
- b) Les projets d'implantation du jazz sont plus nombreux dans les CNR ----- 8

<b><u>2. Les élèves en jazz représentent 3% des inscrits dans les trois réseaux d'établissements</u></b> -	12
--	----

- a) Plus de 7 300 élèves (estimation sur 377 écoles) suivent un enseignement de jazz au sein des écoles de musique contrôlées par l'Etat en 1998-1999,----- 12
- b) Ces élèves constituent l'essentiel des effectifs des ensembles constitués de jazz (big-bands, autres ensembles)12
- c) Au total, la pratique collective du jazz touche plus de 8 000 inscrits dans ces établissements----- 12

<b><u>3. Plus de 500 enseignants de jazz</u></b> -----	13
--	----

<b><u>4. Les principales caractéristiques de l'offre de jazz</u></b> -----	13
--	----

- a) Le cas le plus fréquent est l'offre exclusive d'un enseignement ----- 13
- b) La catégorie d'écoles est, à ce titre, discriminante----- 13
- c) Le jazz est facultatif pour les autres élèves ----- 13
- d) Equipement des écoles de musique : davantage de locaux de répétition dans le réseau des EMA----- 13
- e) D'autres disciplines spécialisées sont également présentes dans les écoles proposant du jazz----- 14
- f) Les activités d'ensemble constitués sont proposées par près de la moitié des CNR et ENM, et par 40% des EMA ----- 14
- g) L'enseignement du jazz : une grande diversité de disciplines ----- 15
- h) Diplômes : un peu plus du tiers (36 %) des écoles proposant un enseignement de jazz y préparent ----- 16

<b><u>5. Près des trois-quarts des CNR et des ENM, et plus de la moitié des EMA ont des liens avec la diffusion du jazz en région</u></b> -----	16
---	----

## **II – LES MUSIQUES ET DANSES TRADITIONNELLES**

### **A - SYNTHÈSE**

#### **1 - Les musiques et danses traditionnelles sont présentes dans un établissement sur quatre** ----- 17

- a) Leur implantation est moins avancée dans les E.M.A. ----- 17
- b) Des activités peu déléguées à des associations, mais qui donnent lieu à de nombreux partenariats ----- 19

#### **2 - Les enseignements et activités de musiques et danses traditionnelles proposées par les écoles**----- 19

- a) Les enseignements : une organisation pédagogique souvent composite au sein des mêmes établissements, mais où domine néanmoins l'organisation par cycle et /ou par autre type de niveau ----- 20
- b) Ces enseignements débouchent plus souvent sur un diplôme de musiques traditionnelles dans les C.N.R. et E.N.M. que dans les E.M.A.----- 20
- c) Ces enseignements font une large place aux répertoires issus des aires culturelles françaises ----- 21
- d) Les ensembles ou groupes constitués : en moyenne, deux ensembles de musiques et danses traditionnelles quand l'école propose ce type d'activité ----- 21

#### **3 - Les élèves participant aux activités de musiques et danses traditionnelles : environ 5 % des effectifs des écoles concernées** ----- 22

- a) La répartition par tranche d'âge : équilibre entre les adultes et les plus jeunes (enfants et adolescents) ----- 23
- b) Les croisements avec d'autres disciplines : la musique classique en première position ----- 23
- c) La progression pédagogique : le cadre principal est celui des cycles ou autres types de niveaux ----- 23
- d) Le choix des enseignements : prééminence des répertoires du domaine français ----- 24

#### **4 - Les enseignants intervenant dans le champ des musiques et danses traditionnelles** ----- 24

- a) Le profil statutaire et la qualification des enseignants ----- 24
- b) La répartition par aire culturelle et par élève ----- 25

### **B – ANALYSE**

#### **1 – Introduction et généralités** ----- 26

#### **2 – Enseignement** ----- 36

#### **3 – Conclusion** ----- 38

### **III – LES MUSIQUES ACTUELLES AMPLIFIÉES ET LA CHANSON**

#### **A - SYNTHÈSE**

##### **1 - Les musiques actuelles amplifiées et la chanson sont présentes dans un établissement sur cinq**----- 40

a) Implantation des musiques actuelles amplifiées et de la chanson : les EMA sont les plus présentes, les CNR sont sous-représentés ----- 40

b) Partenariats développés par les établissements dans le champ des musiques amplifiées et de la chanson : près de 2/3 des établissements s'y consacrent ----- 42

##### **2 - Les activités proposées par les écoles**----- 42

a) l'organisation de l'enseignement : près de la moitié des établissements n'ont pas d'organisation structurée pour les musiques amplifiées et la chanson, très peu proposent des diplômes ----- 43

b) les enseignements proposés : une dominante rock ----- 43

c) les activités d'ensembles ----- 44

##### **3 - Les élèves participant à des enseignements en musiques amplifiées et/ou chanson dans les écoles de musique contrôlées par l'Etat : 5% des effectifs des établissements concernés** 45

a) tranches d'âge : une majorité d'adultes----- 46

b) le croisement avec les autres disciplines ----- 46

c) la progression pédagogique----- 46

d) le choix des enseignements----- 47

##### **4 - Les enseignants assurant l'enseignement ou encadrant les activités en musiques actuelles amplifiées et/ou chanson :**----- 48

a) le profil statutaire des enseignants ----- 49

b) le profil pédagogique des enseignants : peu d'enseignants diplômés----- 49

#### **B – ANALYSE**

##### **1- Introduction et généralités**----- 51

##### **2 – Enseignement**----- 54

##### **3 – Encadrement**----- 59

##### **4 – Conclusion**----- 61

## INTRODUCTION

La direction de la musique, de la danse, du théâtre et des spectacles a confié à son observatoire des politiques du spectacle vivant la mission d'établir un état des lieux de l'enseignement des musiques actuelles dans le cadre des établissements d'enseignement artistique spécialisé – conservatoires nationaux de région, écoles nationales de musique et de danse, écoles municipales agréées - Cette recherche a été conduite au cours des années scolaires 1998/1999 pour le jazz (377 écoles enquêtées) et 1999/2000 pour les musiques actuelles amplifiées et la chanson et les musiques et danses traditionnelles (380 écoles enquêtées). Cet ouvrage expose les résultats obtenus après l'exploitation des questionnaires d'enquête et les premières conclusions tirées de l'analyse de ces informations. Il s'en dégage en particulier la carte de l'implantation nationale de ces enseignements :

- Le jazz est enseigné dans 252 établissements, 2 ont organisé cet enseignement en partenariat avec une association et 13 ont déclaré un projet d'ouverture.
- Les musiques et danses traditionnelles sont enseignées dans 80 établissements, 3 ont organisé cet enseignement en partenariat avec une association et 16 ont déclaré un projet d'ouverture.
- Les musiques actuelles amplifiées et la chanson sont enseignées dans 76 établissements, 5 ont organisé cet enseignement en partenariat avec une association et 67 ont déclaré un projet d'ouverture.

Bien que les élèves pratiquant ces disciplines dans les écoles contrôlées demeurent minoritaires par rapport au nombre total des élèves qui y sont inscrits, ces chiffres expriment l'intérêt croissant des institutions pour des genres de musique jusqu'ici jugés marginaux et réservés au milieu associatif. La mise en place, par le ministère de la culture, des diplômes d'Etat et des certificats d'aptitude à l'enseignement de ces disciplines exprime le souci de reconnaître les musiciens enseignants, mais sur le terrain, beaucoup reste à faire pour leur intégration dans le milieu des musiques « savantes ». Si quelques établissements offrent une formation sanctionnée par un diplôme (certificat de fin d'études musicales ou diplôme d'études musicales), ils restent encore peu nombreux, notamment dans le secteur des musiques actuelles amplifiées et de la chanson. C'est au rythme de l'intégration progressive des enseignants reconnus par l'Etat que les formations se structureront.

L'effort reste donc à poursuivre non seulement pour la reconnaissance nécessaire de toutes les musiques mais aussi pour l'enrichissement de l'enseignement spécialisé par l'apport de démarches pédagogiques novatrices. A ce titre, la prise en compte de l'improvisation, de la transmission orale, d'une proximité spécifique avec le rythme, la voix, la danse et la pratique

collective ouvrent d'ores et déjà de nouvelles pistes pour les évolutions en cours dans les disciplines fondamentales que sont la formation musicale et la culture musicale, pour le développement des ensembles constitués et pour l'extension et le renouvellement des relations entre les départements au sein de chaque école.

Dans ces domaines d'enseignement, la notion de projet et de diffusion exige, plus encore que dans les autres secteurs, une mise en réseau efficace avec des partenaires : scènes de musiques actuelles et studios de répétition pour les musiques amplifiées, et structures associatives pour le jazz et les musiques et danses traditionnelles. En effet, dans ce dernier champ, de nombreux genres de musique demeurent absents du paysage institutionnel, certaines populations préférant créer des associations ou se retrouver simplement entre elles. La collaboration des divers partenaires – Etat, collectivités territoriales, associations, musiciens - pourra, en s'appuyant sur les constats dégagés par cette étude, s'inscrire dans les perspectives d'évolution tracées par la Charte de l'enseignement artistique spécialisé.

L'enquête a révélé la difficulté des musiciens à nommer précisément le genre auquel ils appartiennent : jazz à la frontière du rock, rock à la limite des musiques traditionnelles africaines ... La salsa doit-elle être classée dans les musiques traditionnelles ou les musiques amplifiées ? Nous dirigeons-nous comme le craignait Levi-Strauss vers une culture unique ? ou vers une appropriation de toutes les cultures par toutes les populations ?

C'est en prenant en compte la caractéristique de notre siècle – accélération de l'évolution, modernité de l'écrit, des médias et de l'informatique – que le territoire français, aujourd'hui carrefour des cultures, pourra maintenir la mouvance des limites de ces domaines musicaux, fluctuant entre tradition et modernité, et faire fructifier cette extrême richesse sans rien emprisonner dans l'un ou l'autre de ces territoires.

S'il fallait émettre un vœu : que s'ouvre pleinement la réflexion sur le devenir de toutes les musiques, et laisser à l'initiative des musiciens d'ici et d'ailleurs, la capacité d'intégrer, de partager et d'échanger leurs cultures. La voie des nouveaux langages musicaux leur appartient.

**Le jazz  
dans les établissements d'enseignement  
spécialisé contrôlés par l'Etat  
Année 1998-1999**

*L'enquête a été réalisée auprès des 377 écoles contrôlées par l'Etat, entre janvier et juin 1999.  
352 ont répondu à l'enquête, soit 93 % d'entre elles : tous les CNR, 95 % d'ENM, 92 % d'EMA.*

## **1. FORTE PRÉSENCE DU JAZZ DANS LES 377 ÉCOLES DE MUSIQUE CONTRÔLÉES PAR L'ÉTAT**

72 % de ces écoles déclarent offrir un enseignement ou une activité d'ensemble(s) de jazz.  
3 % déclarent en avoir le projet.  
1% déclarent déléguer l'offre de jazz en partenariat avec une association.

### ***a) Près de trois écoles de musique contrôlées par l'Etat sur quatre proposent du jazz***

Les écoles nationales de musique et de danse (ENM) sont, proportionnellement, les plus nombreuses (80 %) à déclarer une offre de jazz, devant les conservatoires nationaux de région (CNR) et les écoles municipales agréées (EMA) : 68 % pour chacune de ces deux catégories d'écoles.

### ***b) Les projets d'implantation du jazz sont plus nombreux dans les CNR***

9 % des CNR déclarent avoir le projet de s'ouvrir au jazz, contre 3% pour les EMA (3%). Très peu d'ENM (1%) déclarent avoir ce projet.



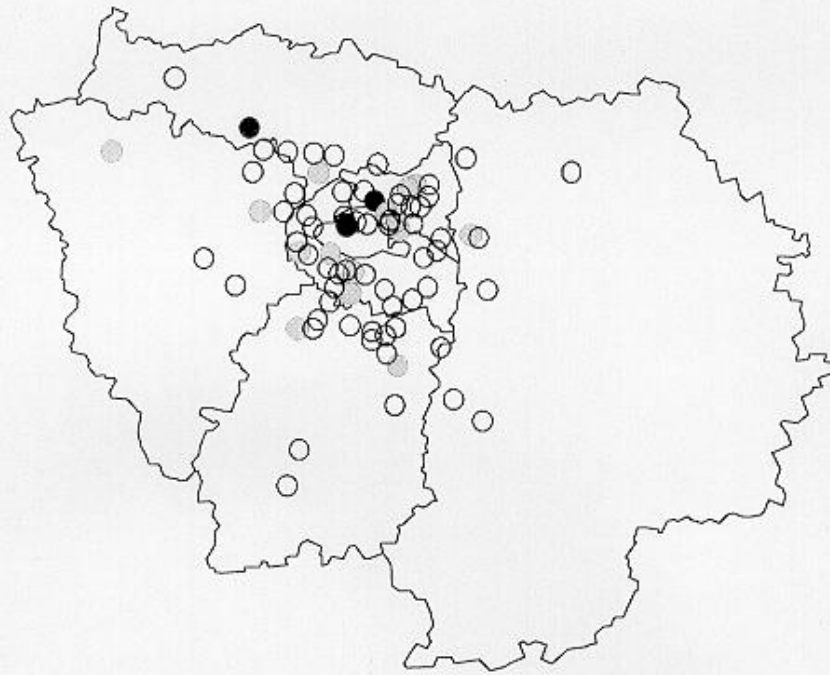
JAZZ  
IMPLANTATION DES ÉTABLISSEMENTS  
OFFRANT DES ACTIVITÉS



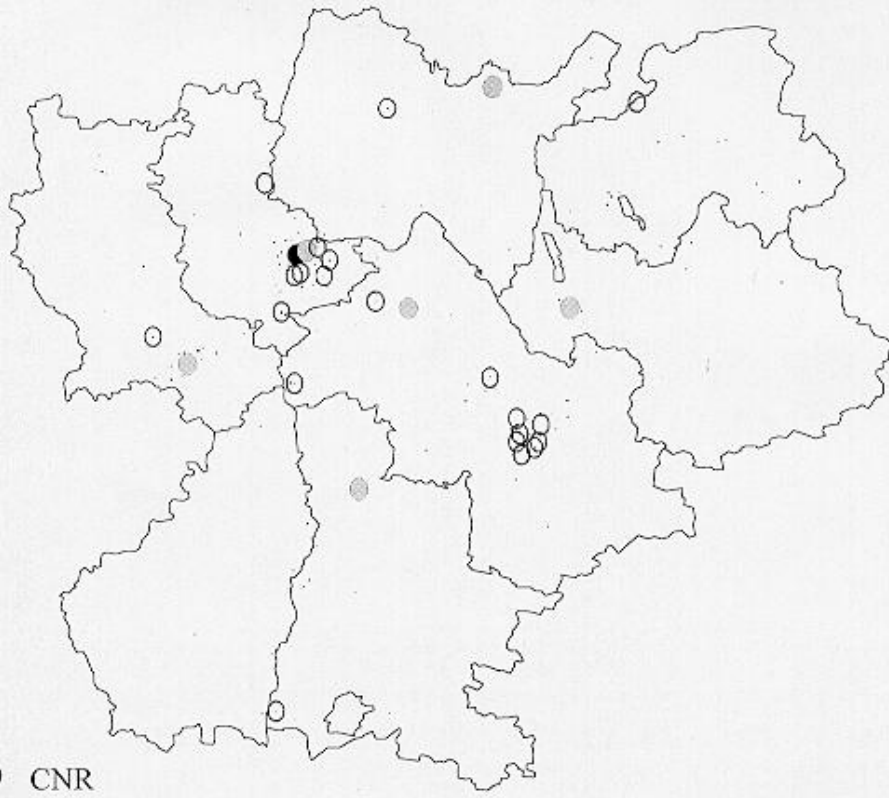
- CNR
- ENM
- EMMA

(Zoom sur l'Île de France et Rhône-Alpes en page suivante)

JAZZ / ILE DE FRANCE



JAZZ / RHONE ALPES



- CNR
- ENM
- EMMA

**L'offre de jazz déclarée par les 377 écoles de musique contrôlées par l'Etat**  
**Année 1998-1999**

<b>L'établissement assure-t-il un enseignement ou des activités jazz ?</b>	<b>Catégorie de l'établissement</b>			
	<b>Conservatoire national de région (C.N.R.)</b>	<b>Ecole nationale de musique (E.N.M.)</b>	<b>Ecole municipale de musique agréée (E.M.A.)</b>	<b>Total</b>
Non répondants	0	5	20	25
Oui	24	79	149	252
Non	7	18	60	85
Non, mais projet	3	1	7	11
Non, mais lien avec autres écoles ou ateliers jazz	1	1	2	4
<b>Total</b>	<b>35</b>	<b>104</b>	<b>238</b>	<b>377</b>

Source : MCC/DMDTS/SG4

<b>L'établissement assure-t-il un enseignement ou des activités jazz ?</b>	<b>Catégorie de l'établissement</b>			
	<b>Conservatoire national de région (C.N.R.)</b>	<b>Ecole nationale de musique (E.N.M.)</b>	<b>Ecole municipale de musique agréée (E.M.A.)</b>	<b>Total</b>
Non répondants	0 %	5 %	8 %	1 %
Oui	68 %	76 %	63 %	73 %
Non	20 %	17 %	25 %	22 %
Non, mais projet	9 %	1 %	3 %	3 %
Non, mais lien avec autres écoles ou ateliers jazz	3 %	1 %	1 %	1 %
<b>Total</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

Source : MCC/DMDTS/SG4

	<b>Catégorie de l'établissement</b>			
	<b>Conservatoire national de région (C.N.R.)</b>	<b>Ecole nationale de musique (E.N.M.)</b>	<b>Ecole municipale de musique agréée (E.M.A.)</b>	<b>Total</b>
<b><u>Proportion d'offre de jazz ramenée aux nombre d'écoles ayant répondu à l'enquête</u></b>	<b><u>68%</u></b>	<b><u>80%</u></b>	<b><u>68%</u></b>	<b><u>72%</u></b>

Source : MCC/DMDTS/SG4

## **2. LES ELEVES EN JAZZ REPRESENTENT 3 % DES INSCRITS DANS LES TROIS RESEAUX D'ETABLISSEMENTS**

***a) Près de 7 300 élèves (chiffres extrapolés - France entière) suivent un enseignement de jazz au sein des écoles de musique contrôlées par l'Etat en 1998-1999,***

Ce chiffre représente moins de 3 % de l'ensemble des inscrits dans les écoles au cours de cette même année.

Cette proportion est plutôt plus élevée dans les ENM et dans les EMA que dans les CNR (moins de 2 % des inscrits).

***b) Ces élèves constituent l'essentiel des effectifs des activités d'ensembles constitués (big-bands, autres ensembles)***

L'enquête a réussi à différencier ces pratiques d'ensembles constitués de celle qui relève de la discipline « groupe » assurée dans le cadre des classes et départements.

Quelque 3000 élèves pratiquent le jazz dans des ensembles et big-bands des écoles de musique contrôlées par l'Etat.

Ces musiciens sont :

- pour l'essentiel des élèves inscrits par ailleurs dans un enseignement (jazz ou non) dans l'école ;
- de personnes inscrites exclusivement pour la pratique au sein de l'ensemble (environ un quart des effectifs des ensembles constitués de jazz) : environ 700 inscrits.

***c) Au total, la pratique collective du jazz touche autour de 8000 élèves, soit quelque 3 % des effectifs inscrits dans ces établissements***

En effet, la pratique collective est, bien sûr, centrale dans les activités d'ensemble, mais elle est également incontournable dans l'activité d'enseignement (classes et départements), au sein de laquelle la discipline « groupe » est toujours présente dans les CNR et ENM, et presque toujours dans les EMA (voir plus loin). Ces chiffres correspondent à la population des effectifs d'élèves inscrits en enseignement jazz, grossie des effectifs exclusivement inscrits dans les pratiques d'ensembles constitués et ne suivant pas d'enseignement au sein des écoles.

### 3. PLUS DE 500 ENSEIGNANTS DE JAZZ

Sur 530 enseignants (estimation - France entière) encadrant ces élèves dans des activités d'enseignement (classes et départements), plus de la moitié (estimation : 280) sont « spécialisés », c'est-à-dire titulaires d'un diplôme de jazz (d'enseignement ou non).

Parmi ces enseignants spécialisés, 170 sont titulaires du certificat d'aptitude de jazz (CA) et/ou du diplôme d'Etat de jazz (DE) soit 32 % des effectifs d'enseignants du jazz.

Toutefois, cette moyenne masque une différence sensible entre les EMA (estimation : 23 % des enseignants de jazz des classes et départements ont le DE et/ou le CA) et les deux autres catégories d'écoles (42 % dans les ENM et 44 % dans les CNR).

### 4. LES PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DE L'OFFRE DE JAZZ

#### ***a) Le cas le plus fréquent est l'offre exclusive d'un enseignement***

Trois types d'offres ont pu être repérées dans les trois réseaux d'établissements déclarant une offre en jazz :

- plus d'un tiers (35 %) de ces écoles offrent à la fois un enseignement et de activités d'ensemble\*;
- le quart (25 %) ne proposent qu'une activité d'ensemble ;
- le cas le plus fréquent (40 % des écoles qui proposent du jazz) est l'offre exclusive d'un enseignement de jazz.

#### ***b) La catégorie d'écoles est, à ce titre, discriminante***

Les CNR sont plus de la moitié à offrir à la fois un enseignement et des activités d'ensembles de jazz. Ils sont rares à ne proposer que ces dernières (12 %). Un tiers d'entre eux ne proposent qu'un enseignement.

C'est dans les EMA que l'on rencontre la part la plus importante d'écoles qui ne proposent que des activités d'ensembles (28 %).

#### ***c) Le jazz est facultatif pour les autres élèves***

Moins de 2 % des écoles offrant un enseignement ou des activités de jazz incitent de façon coercitive les autres élèves à rencontrer le jazz.

Dans ces cas très rares (4 écoles sur 252), l'obligation existe plutôt à partir du 2ème cycle, et avec une participation obligatoire aux ensembles, voire à l'enseignement de jazz.

#### ***d) Equipement des écoles de musique : davantage de locaux de répétition dans le réseau des EMA***

Les CNR (67 %) sont plus dotés de salles équipées et insonorisées que les autres catégories d'écoles (59 % des ENM, 55 % des EMA).

En revanche, la mise à disposition de locaux pour le public amateur de jazz est plus répandue dans les EMA (44 % des écoles proposant du jazz) que dans les autres catégories (35 % des ENM et 37 % des CNR).

***e) D'autres disciplines spécialisées sont également présentes dans les écoles proposant du jazz***

Des quatre disciplines spécialisées sur lesquelles les écoles ayant une offre en jazz étaient interrogées, la musique ancienne arrive en tête. Elle est même très présente dans les CNR (plus des trois-quarts en proposent). 46 % des ENM et le tiers des EMA sont dans ce cas.

Plus du tiers de ces écoles proposent un enseignement des musiques improvisées : 46 % des CNR, plus du tiers des EMA, 29 % des ENM.

Près de 30 % de ces écoles interrogées proposent des musiques amplifiées, rock, chanson, etc. Dans ces disciplines, la tendance s'inverse : c'est dans les EMA qu'on les rencontre le plus (37 %), très loin devant les CNR et ENM (17-18 %).

Enfin, des quatre « familles » sur lesquelles les écoles étaient interrogées, les musiques traditionnelles sont la moins répandue (18 % des écoles). Un tiers des CNR déclarent cependant les proposer, devant les ENM (un quart) et les EMA (12 %).

***f) Les activités d'ensemble(s) constitué(s) \* sont proposées par près de la moitié des CNR et ENM, et par 40 % des EMA***

Les animateurs de big-band sont le plus souvent des spécialistes du jazz dans les CNR (près de deux-tiers), alors que dans les ENM et les EMA, la proportion d'amateurs est plus forte (plus de la moitié des cas dans les EMA).

Quand il est spécialisé, l'animateur est le plus souvent titulaire du DE jazz, sauf dans les CNR, où il est presque une fois sur deux titulaire du CA.

---

\* Hors discipline « groupe » incluse dans l'enseignement

### **g) L'enseignement du jazz : une grande diversité de disciplines**

Une très forte majorité des CNR et ENM offre un enseignement de jazz (plus de 60 % d'entre elles). Près de la moitié des EMA sont dans ce cas (49 %).

Dans les ENM et les EMA, ces enseignements sont plus souvent assurés dans les classes (deux-tiers des offres d'enseignement) que dans des départements.

C'est le contraire dans les CNR : 62 % des CNR offrant un enseignement de jazz le font dans le cadre de départements.

#### **➤ L'enseignement du jazz dans des classes**

Dans une majorité d'écoles où le jazz est enseigné dans des classes (62 % des établissements), les professeurs des classes de jazz pratiquent plusieurs instruments.

Parmi les disciplines enseignées, la pratique collective arrive en tête : 96 % des écoles la proposent dans leurs classes de jazz.

Suivent l'harmonie (72 % des écoles), l'instrument et la théorie (58 %).

L'histoire du jazz (26 % des écoles proposant des classes de jazz) et les autres disciplines (essentiellement improvisation) sont moins souvent enseignées.

#### **➤ L'enseignement du jazz dans des départements\*\***

Les départements des CNR sont toujours coordonnés par un responsable.

95 % des ENM, et 87 % des EMA, déclarent qu'il en est de même dans leur département.

Le poids de la pratique collective (99 % des écoles la proposent dans leurs départements de jazz) est encore plus net que dans le cas des classes (tous les CNR, toutes les EMA, 95 % des ENM).

L'instrument et l'harmonie arrivent en deuxième et troisième place (respectivement 85 % et 83 % des écoles enseignant le jazz dans un département), devant la théorie (71 %).

L'histoire du jazz est sensiblement plus enseignée dans les départements (53 % des cas) que dans les classes. L'arrangement, l'improvisation et la formation musicale en jazz sont également cités plusieurs fois.

---

\*\* Cette qualification par les écoles du cadre (classe ou département) de l'enseignement prodigué, fera partie des points à approfondir avec elles dans l'avenir.

#### ***h) Diplômes : un peu plus du tiers (36 %) des écoles proposant un enseignement de jazz y préparent***

Cette moyenne masque une très grande diversité selon les catégories d'écoles :

- les deux-tiers des CNR qui proposent un enseignement préparant à des diplômes ;
- 57 % des ENM sont dans ce cas ;
- ce pourcentage tombe à 19 % dans le cas des EMA

Les CNR et les ENM qui préparent à des diplômes délivrent, dans une très forte majorité (entre 75 % et 90 %), le CFEM et le DEM.

Dans près de deux CNR sur trois, et dans quatre ENM sur cinq, préparant au DEM, celui-ci est délivré par U.V.

80 % des EMA qui préparent à un diplôme de jazz délivrent le CFEM.

Les jurys de diplômes de jazz dans les CNR sont toujours extérieurs à la région. Ils le sont presque toujours dans les ENM (77 % des cas). Ils le sont moins souvent, mais néanmoins majoritairement, dans les EMA (57 % des cas).

### **5. PRES DES TROIS-QUARTS DES CNR ET DES ENM, ET PLUS DE LA MOITIÉ DES EMA ONT DES LIENS AVEC LA DIFFUSION DU JAZZ EN REGION**

La question a été posée à l'ensemble des écoles proposant du jazz, enseignement et/ou activités d'ensembles.

Près de la moitié des EMA, et plus de 70 % des CNR et ENM, proposant du jazz établissent des liens avec le secteur de la diffusion du jazz en région.

Le dispositif de la résidence est plus fréquemment cité dans les ENM (un tiers des ENM déclarant entretenir des liens avec le secteur de la diffusion) et les EMA (un quart) que dans les CNR (18 %).

Il en est de même des commandes de création (respectivement 24 et 22 % contre 12 % dans les CNR).

Les écoles ayant déclaré travailler avec le secteur de la diffusion ont plutôt tissé avec ce milieu d'autres types de liens que les résidences et les commandes. C'est le cas de tous les CNR, de presque toutes les ENM et les 90 % des EMA. Pour moitié, ils ont tissé des relations avec des institutions locales de diffusion (festivals ou associations de jazz, scènes de diffusion). Un tiers des réponses évoquent des « concerts », sans autre précision.



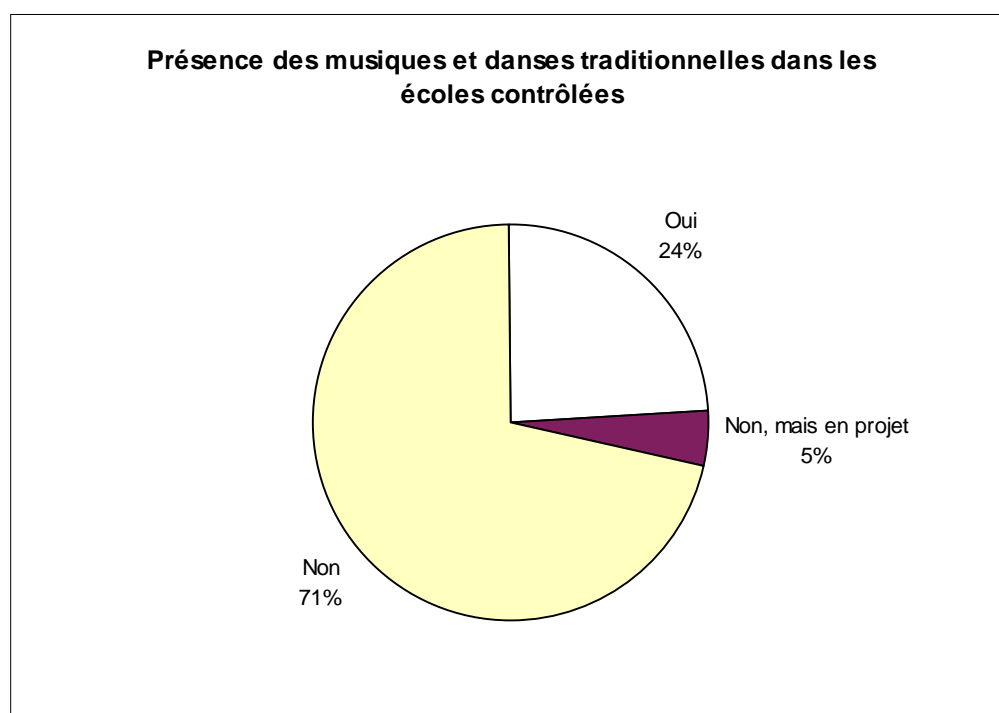
## Les musiques et danses traditionnelles dans les établissements d'enseignement spécialisé contrôlés par l'Etat Année 1999-2000

*L'enquête a été réalisée auprès des 380 écoles contrôlées par l'Etat, entre mars et septembre 2000. 348 écoles ont répondu à l'enquête, soit 91,5 % d'entre elles : 97% des CNR et ENM et 88% des EMA.*

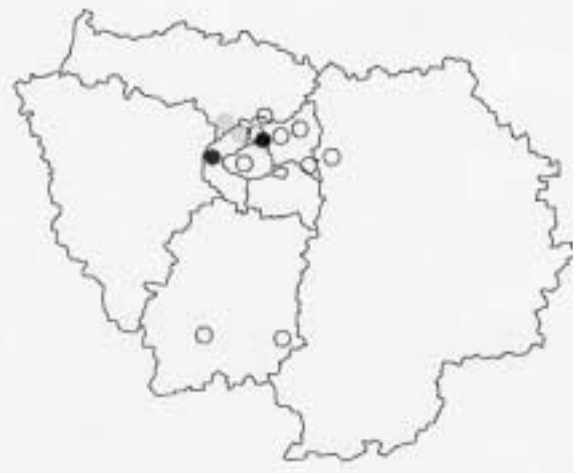
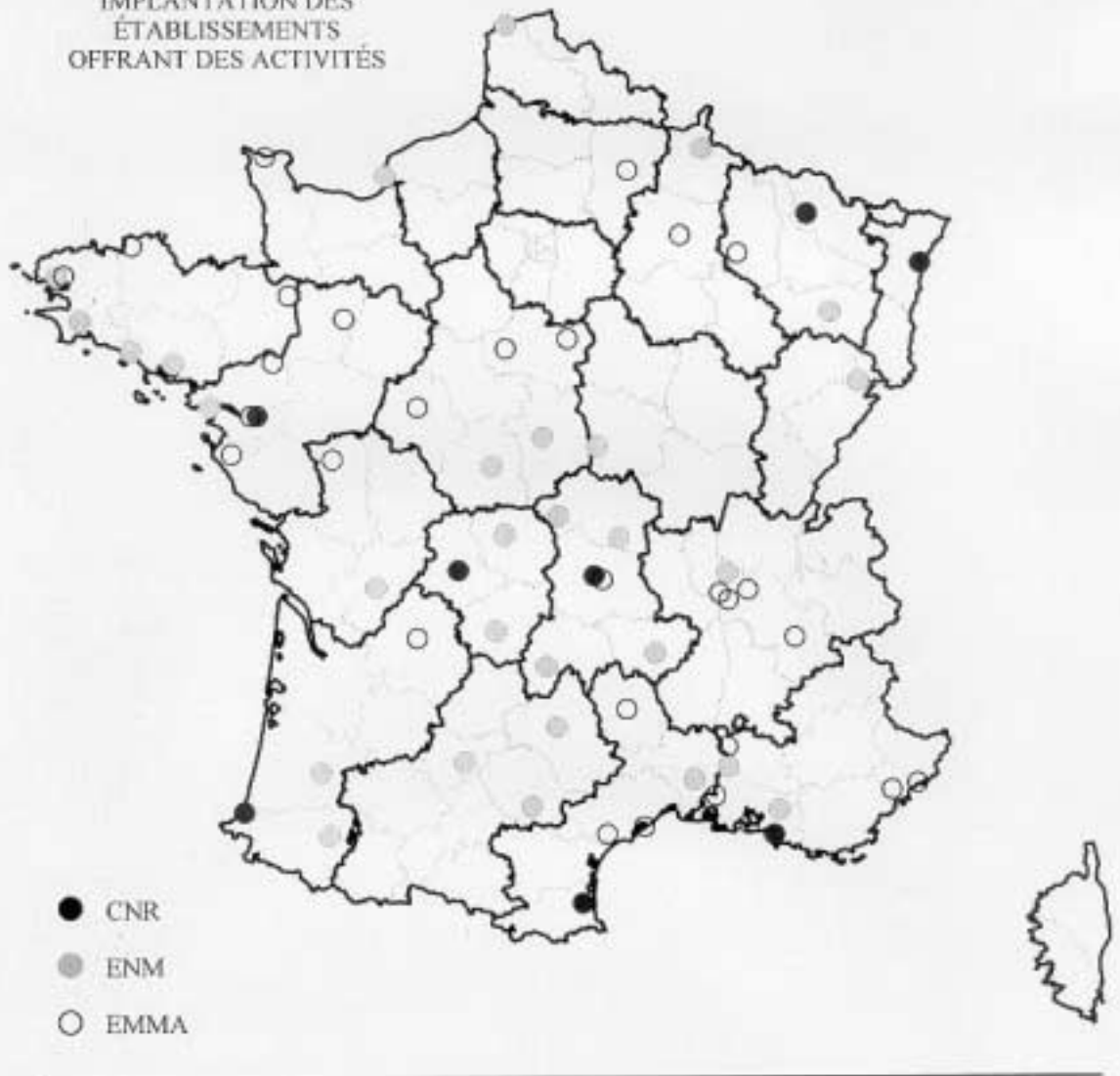
### 1 - Les musiques et danses traditionnelles sont présentes dans un établissement sur quatre

#### *a) Leur implantation est moins avancée dans les E.M.A.*

Les musiques et danses traditionnelles sont représentées dans **24 % des 348 écoles** qui ont participé à cette enquête. Elles sont sensiblement mieux intégrées dans les ENM (31 % des 348 écoles) et dans les CNR (29,5 %) que dans les EMA (19,5 %). On notera pourtant que cette dernière catégorie présente la part la plus importante de structures (6 %) qui ont le projet de s'ouvrir à ces disciplines dans un avenir proche. Par ailleurs, trois écoles (soit 1% du total) ont organisé ces activités en partenariat avec une structure associative.



MUSIQUES ET DANSES  
TRADITIONNELLES  
IMPLANTATION DES  
ÉTABLISSEMENTS  
OFFRANT DES ACTIVITÉS



Sur ces **83 établissements** qui proposent un enseignement ou des activités d'ensembles dans le domaine des musiques et danses traditionnelles, 12 % sont des CNR, 39 % sont des ENM et 49 % sont des EMA. En rapprochant ces pourcentages de la répartition nationale de ces trois catégories d'écoles contrôlées par l'Etat (9 % de CNR, 27 % d'ENM et 64 % d'EMA), la sous-représentation des EMA observée plus haut se confirme, alors que se vérifie l'implantation, dans de meilleures proportions, des musiques et danses traditionnelles dans les CNR et surtout les ENM.

### ***b) Des activités peu déléguées à des associations, mais qui donnent lieu à de nombreux partenariats***

Parmi les 83 établissements impliqués, très peu délèguent leur intervention dans le champ des musiques et danses traditionnelles à une association (l'ENM de St-Brieuc et les deux EMA de St-Fons et de Ste-Savine sont concernées par un schéma de ce type, alors que le CNR de Perpignan intègre dans ses murs des activités associatives qui cohabitent avec des cursus de musiques et danses traditionnelles). Cependant, les **trois-quarts** (62 établissements) tissent, dans le cadre de ces activités, des liens avec des partenaires extérieurs.

Ces relations sont principalement construites pour accompagner les pratiques des amateurs (87 % des 62 établissements concernés), mais aussi au titre du développement d'actions de diffusion (75 %) ou d'enseignement (64 %) ou encore de recherche sur les fonds patrimoniaux (45 %).

Les structures de pratique, de diffusion et de création (théâtres, festivals, scènes musicales, MJC, lieux de répétition, etc.) arrivent en tête dans la mise en place de ces liaisons (72 % des 62 établissements concernés), devant les associations et fédérations de pratique amateur (58 %), les relais territoriaux (ADDMC, ARDMC, centres régionaux de musiques et danses traditionnelles, etc.) et les structures d'enseignement (48 % chacun), les structures de conservation et de documentation patrimoniales (38%) et les artistes professionnels de référence (27 %).

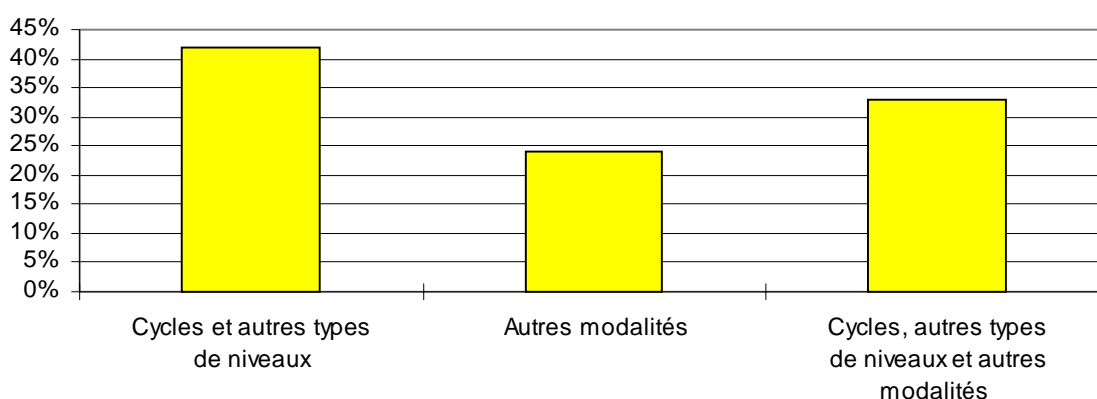
## **2 - Les enseignements et activités de musiques et danses traditionnelles proposées par les écoles**

Les **80 établissements** d'enseignement spécialisé contrôlés par l'Etat qui ont intégré en leur sein une offre dans le champ des musiques et danses traditionnelles associent dans 59 % des cas (47 établissements) enseignement et activités d'ensembles constitués. Dans 24% des cas (19 établissements), l'offre concerne exclusivement l'enseignement, et dans les 18 % restant (14 établissements), uniquement les activités d'ensembles constitués.

**a) Les enseignements : une organisation pédagogique souvent composite au sein des mêmes établissements, mais où domine néanmoins l'organisation par cycle et /ou par autre type de niveau**

Sur les **66 établissements qui proposent un enseignement** des musiques et danses traditionnelles, 42 % (28 établissements) le font dans le cadre d'une structuration par cycle et/ou par niveau. A l'inverse, 24 % (16 établissements) ont organisé cet enseignement suivant d'autres modalités, les cours et ateliers fonctionnant, dans la plupart de ces cas, sans distinction de niveau entre les élèves, souvent adultes. Enfin 33 % (22 établissements) permettent la coexistence en leur sein de ces deux schémas d'organisation pédagogique.

**Répartition des établissements par mode d'organisation pédagogique des enseignements de musiques et danses traditionnelles**



**b) Ces enseignements débouchent plus souvent sur un diplôme de musiques traditionnelles dans les C.N.R. et E.N.M. que dans les E.M.A.**

Sur les **66 établissements qui proposent un enseignement de musiques traditionnelles**, 41 % (27 établissements) délivrent un (des) diplôme(s) de musiques traditionnelles. Cette proportion varie en fait très sensiblement selon la catégorie à laquelle ils appartiennent : elle passe de 60 % pour les CNR à 54 % pour les ENM, et à 21 % seulement pour les EMA.

Parmi ces 27 établissements, 74 % (20 établissements) préparent leurs élèves à l'obtention d'un CFEM et 22 % (6 établissements) à celle d'un autre diplôme.

Le DEM ne peut être attribué que dans le cadre d'un CNR ou d'une ENM, ce qui n'autorise son implantation que dans 21 établissements : 86 % d'entre eux (18 établissements) organisent un tel diplôme.

### ***c) Ces enseignements font une large place aux répertoires issus des aires culturelles françaises***

Les musiques et danses traditionnelles enseignées dans les écoles contrôlées par l'Etat relèvent de **12 aires culturelles** différentes. Les disciplines instrumentales, vocales ou chorégraphiques correspondantes sont en général spécifiques à chacune de ces entités. Certains instruments cependant sont utilisés pour l'exécution des répertoires propres à plusieurs aires culturelles : le violon, l'accordéon diatonique, la vielle-à-roue en sont des exemples caractéristiques.

Les aires culturelles représentées peuvent être regroupées en quatre sous-ensembles, selon l'importance de leur ancrage dans les 66 écoles de musique concernées :

- un groupe de cinq aires qui ne sont présentes que dans 1,5 à 3 % d'entre elles (1 à 2 écoles) : Amérique hispanique, Europe Est, Europe Sud, aire irano-turque, Extrême-Orient.

- un groupe de trois aires implantées dans 9 à 18 % d'entre elles (6 à 12 écoles) : Afrique sub-saharienne, Afro-Amérique et Maghreb/Proche-Orient.

- un groupe « transversal » qui intègre toutes les aires culturelles et qui intéresse 14% d'entre elles (9 écoles).

- un groupe de trois aires qui ont acquis une position première au sein de l'ensemble des 66 écoles puisqu'elles sont représentées dans 20 à 27 % de ces structures (13 à 18 écoles) : il s'agit des aires culturelles françaises, réparties sous trois dénominations , France/Celtique, France Centre et France Sud.

### ***d) Les ensembles ou groupes constitués : en moyenne, deux ensembles de musiques et danses traditionnelles quand l'école propose ce type d'activité***

L'enquête a permis de dénombrer **110 ensembles ou groupes constitués** (27 dans les CNR, 42 dans les ENM et 41 dans les EMA), soit, en moyenne 2 par école ayant déclaré proposer des activités d'ensembles (61 établissements au total).

Ces ensembles et groupes constitués se produisent presque toujours à l'extérieur de l'établissement (plus de 95 % des cas dans les CNR et EMA, plus de 80 % dans les ENM).

Leur effectif total est de **1726 participants, soit en moyenne 16 membres par ensemble**. Ce nombre varie sensiblement en fonction des répertoires, dont certains cependant ne sont pratiqués que par un seul groupe : toutes les comparaisons ne sont donc pas pertinentes.

Les deux-tiers des élèves de ces groupes et ensembles de musiques et danses traditionnelles suivent un enseignement dans ces disciplines, et parfois également en étudient d'autres (13 %). L'autre tiers est constitué d'élèves inscrits dans d'autres

enseignements que les musiques et danses traditionnelles (15 %), et de membres qui ne suivent aucun enseignement dans l'établissement (18 %).

Les groupes de musiques et danses afro-américaines et d'Amérique hispanique accueillent une majorité de participants qui appartiennent à ce troisième tiers alors que les ensembles qui pratiquent les musiques et danses d'Afrique sub-saharienne ou françaises sont composés essentiellement d'élèves relevant de la première catégorie.

### **3 - Les élèves participant aux activités de musiques et danses traditionnelles : environ 5 % des effectifs des écoles concernées**

Le recensement par aire culturelle des élèves qui suivent un enseignement a donné les résultats suivants :

Afrique sub-saharienne : 144 - Afro-Amérique : 260 - Amérique hispanique : 23 -  
Europe Est : 13 - Europe Sud : 76 - France/Celtique : 973 - France Centre : 746 -  
France Sud : 504 - Maghreb/Proche-Orient : 199 - Aire irano-turque : 19 -  
Extrême-Orient : 12 - Toutes aires culturelles : 341 -

Le cumul de ces effectifs ne permettrait pas la comptabilisation des individus concernés par ces enseignements puisque certains d'entre eux suivent plusieurs cours de musiques et danses traditionnelles dans le cadre de leur école. Cependant, le recensement effectué permet d'estimer que cette catégorie d'élèves représente environ le dixième de l'ensemble. Une opération de soustraction conduit donc à évaluer à **3000 le nombre des élèves qui suivent au moins un cours** de musiques et danses traditionnelles, soit **4,9 %** des 61 123 inscrits dans les 66 écoles contrôlées offrant ces enseignements.

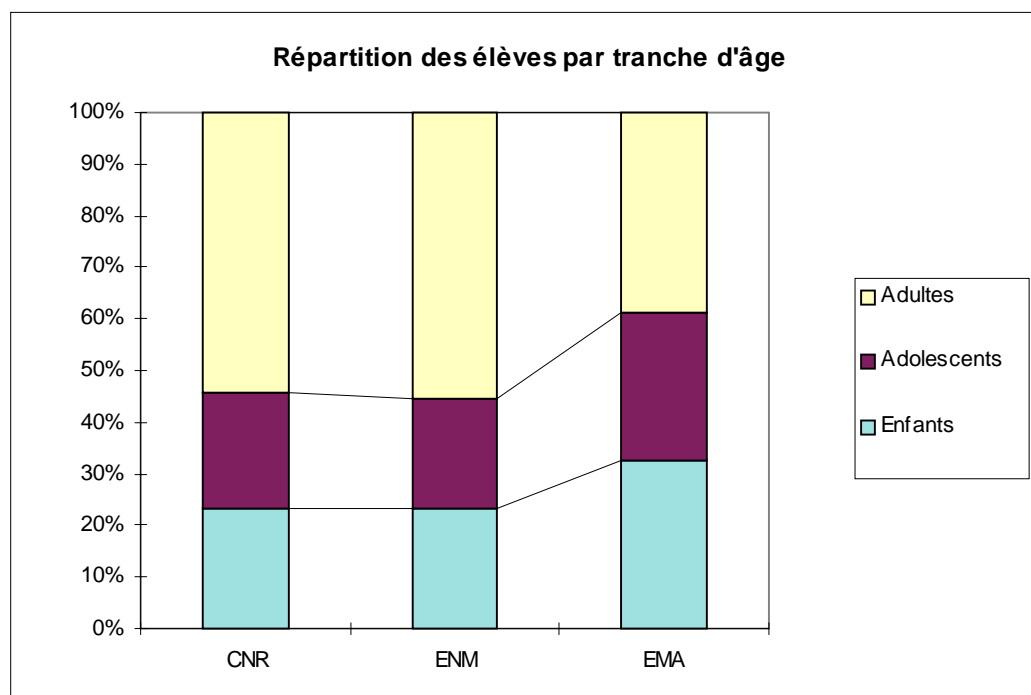
En ajoutant à cette estimation le nombre des membres des ensembles constitués qui ne suivent pas de cours de musiques et danses traditionnelles, la totalisation s'établit à hauteur de **3600 élèves qui participent au moins à une activité** de musiques et danses traditionnelles, soit **5,1 %** des 70 170 étudiants inscrits dans les 80 écoles qui constituent la base de cette enquête.

**L'extrapolation** de ces données à l'ensemble des écoles contrôlées permet d'estimer que **3300** élèves suivent au moins un enseignement et **1900** sont membres au moins d'un ensemble, ce qui représente environ **3900** individus participant au moins à une activité, soit **1,35 %** du nombre total des inscrits (environ 285 000) dans les 380 établissements contrôlés.

Il convient par ailleurs de prendre en compte ici le contingent d'élèves qui étudient dans le cadre de structures associatives avec lesquelles certaines écoles contrôlées ont établi des relations contractuelles. Sont concernés par les cours et stages **360** élèves, et **150** par une participation à un ensemble constitué.

### **a) La répartition par tranche d'âge : équilibre entre les adultes et les plus jeunes (enfants et adolescents)**

Une moitié des élèves de musiques et danses traditionnelles est constituée d'adultes. L'autre moitié se partage à peu près entre enfants et adolescents. Ces moyennes sont en fait "tirées" par les CNR et les ENM, car les adultes ne représentent que 28 % des élèves dans les EMA.



### **b) Les croisements avec d'autres disciplines : la musique classique en première position**

Un petit tiers de cette population d'élèves suit plusieurs enseignements :

- quelque 400 élèves suivent plusieurs enseignements de musiques traditionnelles (essentiellement dans le répertoire français) ;
- 600 élèves suivent des enseignements de musique "classique" ;
- une centaine fréquente les cours de danse ;
- très peu fréquentent un enseignement de jazz ou de musiques amplifiées/chanson.

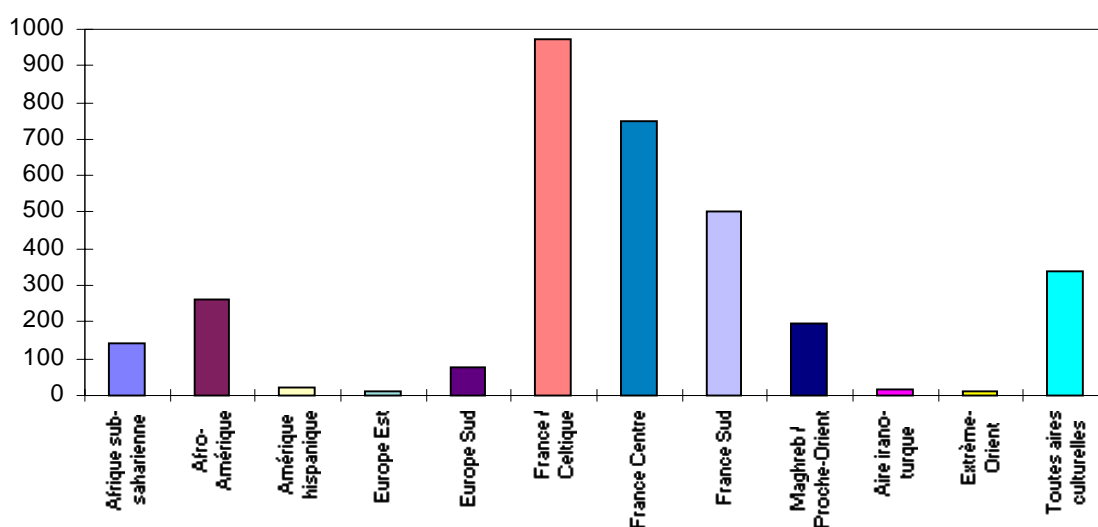
### **c) La progression pédagogique : le cadre principal est celui des cycles ou autres types de niveaux**

Une moitié des élèves de musiques et danses traditionnelles étudie dans le cadre de cursus par cycles. Si on y ajoute les 15 % d'élèves qui sont scolarisés suivant d'autres types de niveaux, on repère une part principale de **deux-tiers d'élèves** évoluant dans un parcours ainsi structuré. Le troisième tiers travaille suivant d'autres modalités, le plus souvent dans le cadre de cours intégrant différents degrés de compétence : c'est en majorité le cas pour les étudiants des musiques et danses de l'Afrique sub-saharienne, du Centre de la France et pour ceux qui abordent l'ensemble des aires culturelles.

#### **d) Le choix des enseignements : prééminence des répertoires du domaine français**

En correspondance avec les caractéristiques de l'offre d'enseignement exposées précédemment, les effectifs d'élèves traduisent également la prééminence des répertoires du domaine français : les **deux-tiers** des élèves y consacrent leurs études.

**Effectifs, par aire culturelle, des élèves suivant un (des) enseignement(s) de musiques et danses traditionnelles**



#### **4 - Les enseignants intervenant dans le champ des musiques et danses traditionnelles**

Sur l'ensemble des 80 établissements proposant un enseignement et/ou une pratique d'ensembles des musiques et danses traditionnelles, on dénombre **182 enseignants** pour un total de 1382 heures d'activités hebdomadaires, soit en moyenne un peu plus de 2 enseignants par établissement et 7,5 heures d'intervention hebdomadaire par enseignant. Ceux-ci exercent en ENM pour 45 % d'entre eux, en EMA pour 40 % et en CNR pour 15 %. **L'extrapolation** de la première donnée à l'ensemble des écoles contrôlées permet d'estimer que l'effectif total est fort d'environ **200 enseignants**. Par ailleurs, il faut mentionner ici les **26** enseignants qui interviennent dans les structures associatives partenaires.

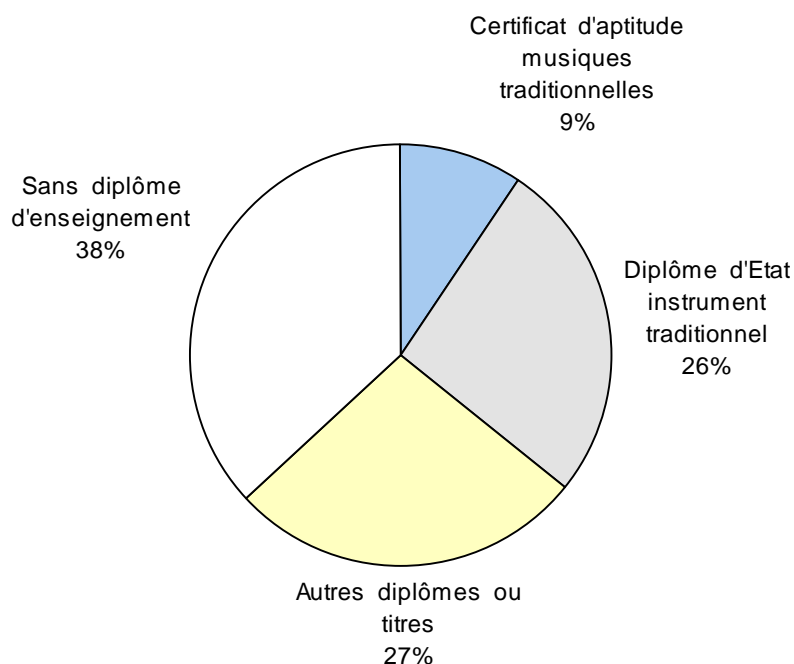
##### **a) Le profil statutaire et la qualification des enseignants**

La répartition est la suivante : 43 % sont contractuels, **35 % sont titulaires** et 22 % sont vacataires. En 1998/1999, 60 % des enseignants de musique occupaient un poste de titulaire dans les CNR et les ENM (enquête annuelle du département des études et de la prospective).



Par ailleurs, **deux petits tiers sont diplômés** ( - certificat d'aptitude aux fonctions de professeur de musiques traditionnelles : 9% - diplôme d'Etat d'instruments traditionnels : 26 % - autres diplômes ou titres : 27 % ) pour un peu plus d'un tiers qui ne possède pas de diplôme d'enseignement (38 %).

#### Qualification des enseignants intervenant dans le domaine des musiques et danses traditionnelles



#### ***b) La répartition par aire culturelle et par élève***

En correspondance avec la répartition des élèves, on retrouve une proportion de **deux-tiers** d'enseignants exerçant dans le domaine français. Dans le dernier tiers, les enseignants des disciplines afro-américaines représentent le principal contingent (10 %).

On compte en moyenne un enseignant pour 19 élèves pour le domaine français contre un pour 15 pour les autres aires culturelles.

Enfin pour 78 % d'enseignants intervenant exclusivement en musiques et danses traditionnelles, 2 % exercent une activité principale dans ces domaines alors que 20 % ne s'y investissent qu'en complément d'un enseignement délivré principalement dans une autre matière.

# Musiques et danses traditionnelles

## Etat des lieux

### 1 - INTRODUCTION et GENERALITES

Suite à l'enquête réalisée par la DMDTS sur l'année scolaire 1999-2000 auprès des 380 écoles de musique contrôlées par l'Etat, cette étude a pour mission de synthétiser le contenu des questionnaires ainsi que d'apporter une réflexion concernant l'enseignement ou activités d'ensembles, la diffusion et les partenariats liés aux musiques et danses traditionnelles.

Cet état des lieux s'appuie sur les résultats des questionnaires retournés à la mission d'observation des publics par les établissements, étayés des rencontres et échanges personnels et institutionnels. A ce propos, nous remercions les directeurs et professeurs des EMA du Bocage Bressuirais et du Relecq Kerhuon, des ENM de Brest, Nevers, Avignon et Villeurbanne, des CNR d'Aubervilliers-La Courneuve et de Perpignan, Philippe Fanise de l'Arcade, Jean-François Dutertre de l'IRMA, Jean-Pierre Estival, Catherine Lephay-Merlin et Alain Lucchini de la DMDTS, pour leur accueil, leurs conseils et les renseignements qu'ils ont dispensés avec compétence et générosité.

Sur les 380 établissements interrogés :

- **348 ont répondu au questionnaire (91,5 %)** dont **80 déclarent offrir la pratique des musiques et danses traditionnelles** (29,4 % des CNR, 30,1 % des ENM et 18,5 % des EMA).

A ces pourcentages, il convient d'ajouter :

- **0,9% des ENM et EMA proposant cet apprentissage dans le cadre d'un partenariat - qui peut faire l'objet d'une convention - avec une association.**
- **2,9 % des CNR et ENM et 5,6 % des EMA signalant un projet d'ouverture d'enseignement dans un proche avenir.**

TOTAL	REPNSES	ACTIVITE	Liaison association	PROJETS	SANS ACTIVITES
35 CNR	34	10	0	1	23
106 ENM	103	31	1	3	68
239 EMA	211	39	2	12	158
380 Total	348	80	3	16	249

TOTAL	% réponses	% activité	% liaison association	% projets	% sans activités
35 CNR	97,1 %	29,4 %	0%	2,9 %	67,6 %
106 ENM	97,1 %	30,1 %	0,9 %	2,9 %	66,0 %
239 EMA	88,2 %	18,5%	0,9 %	5,6 %	74,9 %
380 Total	91,5 %	23,0 %	0,8 %	4,6 %	71,5 %

*N.B. : les taux présentés ci-dessus et par la suite dans l'étude sont calculés par rapport aux réponses obtenues (2<sup>ème</sup> colonne).*

## Présentation

S'interroger sur la transmission et l'enseignement des musiques traditionnelles aujourd'hui, c'est à la fois se poser la question de la conservation et de la valorisation d'un patrimoine culturel fondamental et vivant, et prendre conscience de la modification d'un répertoire dont on ne sait plus s'il doit être protégé ou non d'une évolution naturelle pour être préservé.

Avant d'aller plus loin dans l'étude, rappelons que les musiques et danses traditionnelles oscillent entre deux pôles aisément identifiables dans les structures d'enseignement :

- ❖ **le premier est local, chargé d'une histoire à l'identité communautaire et régionale :** *dans ce cas, le contenu pédagogique et musical se situe dans certains cas, aux frontières de la musique ancienne.*
- ❖ **le second, plus urbain, comprend les cultures d'origines diverses issues de l'immigration et pouvant donner lieu à des métissages inter-culturels.** *Dans certains cas, cet aspect peut se confondre avec les musiques amplifiées et / ou le jazz.*

Les établissements publics répondent en grande majorité à ces deux types d'enseignement musical, local et extra-européen. Douze aires géographiques ont été identifiées :

- Afrique sub-saharienne (principalement musique mandingue (*djembe, doundouns*) mais le *sabar* (Sénégal) et le *ngoma* (Afrique Centrale) commencent à apparaître.
- Afro-Amérique divisé en 2 pôles : Brésil et Cuba (*principalement percussions*)
- Amérique hispanique également divisé en 2 pôles : la musique des Andes et le tango (*bandonéon*)
- Europe de l'Est : Roumanie et plus précisément les formes tziganes
- Europe du Sud : flamenco, musiques et danses ibériques
- France –centre : Auvergne – Limousin – Berry – Bourbonnais – Poitou (*vielle à roue, violon, cornemuses*)
- France-Sud : Catalogne (*coblas* ) Provence (*galoubet-tambourin*) musiques de rues (*passacaille*), Pays Basque (*txistu*) danses basques et béarnaises, rigodons, chant occitan, cornemuses boha et bodega
- France-Celtique : musiques de Haute et Basse Bretagne, irlandaise et écossaise
- Maghreb : répertoires classiques (*nubas*) et populaires du monde arabe
- Aire Irano-Turque : musiques classiques (*radif et musique ottomane*) et dans une moindre mesure populaires (*anatolienne*)
- Extrême-Orient : Vietnam (*dan tranh*)

- ❖ **12,5 %** des 80 établissements concernés transmettent une mémoire régionale (répertoire occitan, auvergnat, breton ...) ET une formation aux musiques du monde (Amérique du Sud, Afrique, Maghreb et Proche-Orient principalement)
- ❖ **50 %** ne proposent que l'enseignement des répertoires régionaux
- ❖ **37,5 %** uniquement celui des musiques du monde.

Si l'on répartit les élèves suivant un enseignement selon les principales aires géographiques, on comptabilise :

- **répertoire sub-saharien : 144 élèves**
- **répertoire américain** (et issu des divers métissages) : **283 élèves**
- **répertoire des régions de France** (celtique, Centre et Sud) : **2223 élèves**
- **répertoire d'Europe Est et Sud : 89 élèves**
- **répertoire du Maghreb, Proche et Extrême Orient : 230 élèves**
- **toutes aires culturelles** (certaines écoles offrant une grande diversité d'acquisitions) : **341**

Notons que certains aires géographiques sont totalement absentes du paysage de l'enseignement institutionnel (Russie, Arménie, Japon, Chine, Grèce, Tahiti ... dont la pratique musicale existe exclusivement en milieu associatif).

Il est intéressant de noter que la formation développée en Ile-de-France est essentiellement orientée vers le patrimoine extra-européen, tandis que les écoles situées en province privilégient dans leur majorité les musiques et danses des patrimoines régionaux, en s'appuyant fréquemment sur la construction de partenariats avec des associations locales de pratique amateur.

## **Tradition & folklore**

Quels que soient le répertoire et leur pays d'origine, les musiques et danses traditionnelles sont inscrites dans une histoire qui leur est propre et dont il convient de rappeler les grandes lignes dont la compréhension constitue la base d'une pédagogie à la fois efficace et fidèle à la tradition.

Bien que de nombreux ouvrages et études aient été réalisés sur le rôle social et culturel des musiques traditionnelles, nous souhaitons rappeler quelques points essentiels afin de mieux comprendre la genèse de cet enseignement dans les établissements publics. En premier lieu, il convient de redéfinir les mots *tradition* et *folklore*.

**a)** A travers les musiques, les danses et les contes, la *tradition* véhicule les mythes et les légendes retraçant au cours des siècles, l'histoire du monde. La *tradition* se transmet par le verbe et l'exemple.

Porteuse de symbole, chaque mélodie, chaque danse possède sa signification particulière, liée à la vie quotidienne et comprenant parfois des aspects de superstition. La *tradition* est perpétuellement en mouvement et doit évoluer au même rythme que la société afin de rester vivante.

**b)** Le mouvement figé dans une époque choisie, le *folklore* demeure en dehors de l'évolution,. Dépourvu de vie, se situant en dehors du champ de la création, le *folklore* apparaît comme l'inverse de la *tradition*.

## **Tradition & oralité**

Par définition, la tradition ne s'enseigne pas, elle se transmet. Seule l'oreille est sollicitée pour reproduire une mélodie entendue, l'œil n'intervenant que pour la compréhension d'un doigté instrumental ou d'un pas dansé. Malheureusement, l'histoire a prouvé que de nombreuses mélodies s'étaient perdues au fil des siècles (ex : transmises oralement depuis le XI<sup>e</sup> siècle, de nombreuses *nuwba* marocaines se sont effacées des mémoires).

La mémoire comme l'oreille étant sélective, la tradition laisse une grande part à l'improvisation qui se pratique, dans ce contexte, sans finalité obligée ni définitive. Après plusieurs siècles d'enseignement écrit, on comprend l'anachronisme de cette pédagogie dans nos établissements publics et la difficulté des musiciens traditionnels à se faire reconnaître de leurs pairs, le complexe de supériorité du musicien *classique* bardé de diplômes institutionnels étant encore d'actualité. Il convient de préciser que les musiciens traditionnels, à la fois conscients des nouveaux enjeux et soucieux de la revalorisation de leurs pratiques se plient de plus en plus aux nouvelles exigences de leur public, de son évolution.

Cette évolution porte sur deux points :

- nous sommes au siècle de l'image finie, emballée, et l'enfant d'aujourd'hui est un *zappeur* visuel. Son attention à l'écoute est réduite et les professeurs d'école le savent bien qui adaptent une pédagogie davantage basée sur le visuel (video, multi-média ...).
- l'apprentissage ne se faisant plus lors des veillées mais dans un temps minuté et payé doit plus vite donner des résultats. La transmission orale réclame du temps et la disponibilité de l'apprenti.

Pour ces deux raisons, **la transmission orale peut apparaître en régression**, surtout dans les établissements où l'élève est contraint au cursus comprenant des cours de formation musicale *classique* (très peu d'établissements propose des cours adaptés). Mais la plupart des enseignants, surtout parmi ceux élevés dans la pure tradition, manifestent des réticences à abandonner la transmission orale, et adaptent leur pédagogie en proposant un apprentissage "mixte", c'est-à-dire à mi-chemin entre l'oral et l'écrit. Le passage par l'écrit demande aux musiciens un moindre effort de mémoire et donne ainsi de posséder un répertoire plus large. Le système d'écriture le plus souvent utilisé en milieu traditionnel passe par l'apprentissage des tablatures.

**La transmission orale, le rapport au corps et l'apprentissage du rythme inscrit dans le geste musical ont quelque peu bouleversé les habitudes académiques des établissements d'enseignement spécialisé. Trois siècles de musique écrite ont en effet éloignés les musiciens du geste naturel de jouer et de chanter. A la condition d'un travail conjoint et d'échanges entre les enseignants, l'inclusion des musiques traditionnelles au sein de l'institution apporte un sang nouveau à la pédagogie parfois sclérosée de la musique savante.**

*A l'ENM de Villeurbanne, l'apprentissage des danses et des percussions africaines en classe de formation musicale permet aux enfants des départements classiques de « vivre la musique » – ce qui est le contraire de « faire de la musique ! » - et d'acquérir ainsi une plus grande liberté dans leurs exercices chantés ou joués.*

## **Tradition & création ⇔ métissage**

### **La création fait partie intégrante de la tradition :**

Le rapport à l'oralité dans la pratique pédagogique induit "l'appropriation" de la musique, et par conséquent la capacité d'improviser, donc de créer.

La musique traditionnelle n'est pas un art cloisonné. Elle s'enrichit aujourd'hui des diverses cultures importées tout autant que des virtualités offertes par les nouvelles technologies instrumentales.

En juste retour, la création contemporaine et les musiques actuelles amplifiées s'alimentent du répertoire traditionnel. Ce même répertoire, pour rester dans la mouvance et épouser l'évolution, se prête à toutes sortes de métissages.

Ce métissage apparaît lisiblement dans les départements des musiques actuelles amplifiées, notamment dans l'enseignement des percussions (§ *Musiques du Monde*)

## Répertoire

### ❖ Musiques des provinces françaises

Les airs à danser constituent le répertoire de base de tous les musiciens traditionnels régionaux. Malgré la similitude de leurs fonctions, il convient de distinguer le répertoire d'un sonneur (instrumentiste) de celui d'un chanteur :

- **le sonneur** connaît les airs à danser et les airs de noces, accompagnant les cortèges.

- **le chanteur**, en plus de ce répertoire, possède des talents de **conteur**. C'est par les chanteurs que les mythes et légendes sont parvenus jusqu'à nous. Comme en musique et en danse, le contenu des légendes a subi de nombreuses mutations au fil de leur transmission, c'est la loi de la *tradition*.

### ❖ Musiques du monde

<sup>1</sup>*Même si le phénomène n'est pas complètement nouveau car depuis toujours les musiciens voyagent et partagent leurs expériences (Jean-Sébastien Bach lui-même n'a-t-il pas été influencé par les danses traditionnelles ?), il prend en ce changement de millénaire une importance qu'il convient de souligner. Les musiques issues des divers strates de l'immigration s'enrichissent désormais des apports des progrès technologiques. La vie citadine se trouvant plus rapidement exposée à la modernisation et au croisement des cultures, les musiques du monde sont plus largement représentées en milieu urbain.*

Dans le contexte des musiques du monde, nous attirons l'attention sur la particularité des **percussions cubaines, brésiliennes, africaines, ou encore issues de divers métissages (afro-cubaines, afro-brésiliennes ...)**. Disciplines instrumentales le plus largement représentées (11% des élèves), elles sont utilisées à l'alimentation des groupes qui se revendiquent des départements des musiques amplifiées. Dans le cadre des musiques traditionnelles, leur enseignement se distingue par une différente application pédagogique et orientation artistique.

- *Même si l'enseignant fait appel à la tradition écrite, la transmission est réalisée dans le respect de la tradition (oralité, accompagnement de chants traditionnels et ouverture vers la création instinctive).*
- *les acquisitions techniques et musicales sont directement reliées, voire justifiées, au contexte culturel et symbolique dont le répertoire est issu (fêtes, prières, mariages ...)*

### ❖ Le chant et la danse

- 1) **L'apprentissage du chant** se trouve, comme c'est l'usage dans de nombreuses traditions, intégré aux groupes de musiciens et / ou de danseurs. Il ne s'agit pas ici de cours de technique vocale à proprement parler, mais plutôt de l'apprentissage de chants traditionnels directement liés au répertoire étudié (avant d'être jouée à l'instrument, la mélodie populaire est préalablement chantée).

*Paul Mindy, professeur de percussions brésiliennes au CNR d'Aubervilliers la Courneuve, offre à ses élèves ce double apprentissage chant - percussion; Vincent Vidalou au CNR de Perpignan commence l'étude d'une mélodie catalane par sa pratique vocale avant de l'enseigner au grêle, de même que Laurent Bigot enseigne le chant breton autant que la bombarde. C'est dans cette double transmission que la tradition retrouve ses racines et garde sa force de vie.*

---

<sup>1</sup> Précisons en introduction que ce que nous entendons par *Musiques du Monde* est sans rapport avec l'apparition de la *World Music*. Cette dernière est une musique de studio, un produit fabriqué et consommable, née de multiples métissages entre musiques du monde et musiques amplifiées.<sup>1</sup>

- 2) **L'apprentissage de la danse est présent dans 11 établissements** (3 CNR, 4 ENM, 4 EMA). Les danses régionales sont présentes dans 10 écoles, les danses du monde dans 6 écoles (5 écoles proposant l'apprentissage des danses régionales et des danses du monde).

*A l'EMMA du Bocage Bressuirais, la danse est enseignée à un groupe d'adultes dans le respect de la tradition : le professeur enseigne les pas autant que l'histoire de la danse et la symbolique à laquelle elle se rattache. D'autre part, il encourage ses danseurs à improviser en introduisant dans la danse des gestes plus actuels (notamment dans l'aspect de la séduction). Il aborde tout le répertoire poitevin, danses de couples et danses sociales à partir de 1840 avec l'assimilation des modes parisiennes de l'époque : mazurka, scottish ...*

### **Partenariats et diffusion : mise en réseau associations / établissements publics**

En matière de musique traditionnelle, la formation n'est pas séparable de la production. La pratique musicale ne peut avoir d'existence que par sa fonction au sein d'une communauté culturelle. Or, les établissements contrôlés ayant ouvert leurs portes aux musiques et danses traditionnelles répondent essentiellement à une mission de formation. L'apprenti musicien et / ou danseur vient y acquérir une technique, un savoir-faire chorégraphique ou instrumental. Si celui-ci est coupé de la diffusion, s'il n'est pas invité à se produire lors des fêtes, mariages et autres manifestations, la pédagogie est vouée à l'échec. C'est pourquoi les partenariats avec toutes les associations ouvertes sur la production et la diffusion sont indispensables. Malheureusement, pour de nombreux établissements, l'ouverture vers l'extérieur ne dépend pas d'une démarche officielle mais repose plutôt sur la dynamique du professeur ou du directeur.

**Sur les 80 établissements concernés par les musiques et danses traditionnelles, 62 (78%) ont formalisé des relations extérieures avec le tissu culturel et artistique, du niveau local jusqu'au niveau international .**

Les relations répertoriées ont été établies avec :

- des institutions territoriales de médiation culturelle (30 écoles)
- d'autres structures de formation (30 écoles)
- des associations de pratique amateur (36 écoles)
- d'autres structures de pratique, de diffusion et de création culturelles (45 écoles)
- des artistes professionnels de référence (17 écoles)
- des structures de conservation et de documentation (24 écoles).

Au cours de cette étude, nous avons pu rencontrer quelques personnalités du monde traditionnel issues de différents terroirs. Ci-dessous, les encadrés exposent une synthèse des particularités des principales régions françaises :

## **En Bretagne ...**

### **Musique régionale**

Par sa forte identité et sa double origine celtique (breton) et romane (gallo), le paysage musical breton présente une grande richesse et diversité qui se suffit à elle-même. Les musiques du monde n'ont que très peu de représentants, l'apprentissage de la musique régionale étant un devoir régional. En Basse-Bretagne, d'origine celtique, l'enseignement du biniou, de la bombarde, de l'accordéon chromatique et la clarinette est prédominant. Tandis qu'en Haute-Bretagne, d'origine gallo, la tradition est représentée par le violon, la vielle, l'accordéon diatonique et la veuze (cornemuse).

De même en danse traditionnelle, la tradition diffère suivant la situation géographique du lieu. Du centre de la Bretagne jusqu'au littoral, l'évolution de la danse se traduit par une "ouverture" de plus en plus significative. La ronde - symbolique du cercle fermé : pauvreté, enfermement, peur de l'extérieur - prédomine en centre Bretagne. La ronde devient chaîne dans les provinces voisines, puis danse en groupes, et enfin, au bord de la mer (en signe d'ouverture vers l'extérieur), danse en couples.

Mis à part quelques "écarts" historiques et à l'opposé de la plupart des régions françaises, la Bretagne ne s'est jamais éloignée de sa tradition musicale et dansée. Jusqu'au XVI<sup>ème</sup> siècle, le peuple dansait dans les églises dans le cadre des rituels religieux, jusqu'à l'interdiction du clergé qui voyait là l'œuvre du diable. Cette interdiction ne porta pas seulement sur le lieu des églises mais sur la danse en général. Ce n'est qu'à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle que, tourmenté par l'évolution industrielle et la poussée du socialisme qui vidait les églises, le clergé leva son veto en prétextant la sauvegarde des traditions.

La musique bretonne subit également l'influence des musiques militaires de l'armée napoléonienne établie au Sud du Finistère. D'autre part, le répertoire religieux est très présent dans les zones à foi profonde. Encore aujourd'hui, chaque saint a son cantique chanté lors des *Pardon*.

Le mouvement folklorique a dynamisé la naissance de nombreuses écoles associatives et fédérations, *bagadou* et *cercles celtiques*, dont la mission première était l'enseignement - dans le sens de la transmission, la continuité des pratiques traditionnelles. Ces écoles se situent essentiellement en milieu rural.

Plus tard, vers les années 50, la cornemuse écossaise devint "à la mode" en Bretagne, et dans les années 70, les établissements d'enseignement durent faire face à la demande d'un nouveau public "celtomane". Cette impulsion, née de la popularité de Alan Stivell, joueur de harpe irlandaise, favorisa l'ouverture de classes de harpes celtiques dans la plupart des lieux d'enseignement bretons et même au-delà. Entre la cornemuse écossaise et la harpe irlandaise, une nouvelle tradition s'était mise en place pour le public intellectuel. Le peuple oeuvrait à la maintenance de la tradition dans l'ignorance des modes.

### **ENM de BREST**

Laurent Bigot a pris la responsabilité du département de l'ENM de Brest après avoir pleinement rempli sa mission à l'école de Vannes-Pontivy. Le contexte urbain de la ville de Brest lui a permis de rencontrer un public différent, un public attaché aux traditions par une volonté intellectuelle, plus que par l'histoire familiale comme cela peut être le cas en milieu rural. Mise à part la classe de harpe celtique créée en 1974 sous l'impulsion de la mode Stivell, le département des musiques traditionnelles est plutôt récent, on y enseigne malgré tout l'essentiel des instruments traditionnels bretons : accordéon diatonique, biniou, bombarde, flûte irlandaise.

Actuellement, l'enseignement se fait hors cursus, mais une réflexion régionale devrait à court terme offrir une perspective diplômante sur les bases d'un DEM régional en laissant aux candidats la liberté de leur cursus. Pour Laurent Bigot, le contenu idéal d'un DEM de musiques traditionnelles doit sanctionner une excellente maîtrise instrumentale, une épreuve de culture musicale relative à toutes les musiques et une épreuve d'analyse.

### **EMA du RELECQ KERHUON**

A l'école intercommunale de musique et de danse des rives de l'Elorn, établie au **Relecq Kerhuon**, les musiques traditionnelles sont également largement représentées : 146 élèves fréquentent actuellement les cours proposés par 9 professeurs dont plusieurs célébrités locales mais dont aucun, malheureusement, n'est titulaire de son poste ni en possession d'un titre reconnu. En 1992, ce département ne comptait que 54 élèves, on mesure donc le succès croissant de cet enseignement. Le dynamisme du directeur et les compétences des enseignants y sont pour l'essentiel. Au cœur de ce département et unique dans la région, Loïc Padellec, professeur de tin et de bombarde, enseigne aussi le uilleann pipe (cornemuse irlandaise).



## En Languedoc ...

### **CNR de PERPIGNAN**

La situation géographique de Perpignan et sa multiple identité - catalane, française et espagnole – donne une coloration particulière à l'enseignement des musiques et danses traditionnelles.

L'histoire des musiques traditionnelles commence à l'école de musique de Perpignan en 1886, par l'enseignement des instruments catalans. Cette classe a disparu en 1997. Malgré tout, l'enseignement des musiques et danses traditionnelles est reconnu au Conservatoire de Perpignan comme l'un des départements indispensables à son rayonnement et sa reconnaissance régionale. Sous l'impulsion de Daniel Tosi, directeur du CNR, un département des musiques traditionnelles est constitué et confié à la responsabilité de Guy Bertrand.

**Les instruments traditionnels ibériques** (bandura, luth, castagnettes, chant) sont enseignés dans le cadre des cours de danses ibériques (Catalogne, Baléares, Aragon ...). Le programme englobe les aspects traditionnels du pourtour méditerranéen (Grèce, Italie ...). Par l'intermédiaire de leur professeur, les groupes de danseurs et danseuses sont régulièrement invités, dans le cadre d'échanges internationaux, à se produire à l'étranger (Roumanie, Israël, Argentine ...)

**La musique languedocienne** encadrée par trois professeurs est pleinement représentée : enseignement du tible, tenora, gralla, flaviol. Des cours de formation musicale adaptée aux musiques traditionnelles ainsi que des cours d'analyse et d'écoute sont proposés aux élèves. Les cours de chant, violon et guitare sont réservés aux élèves des cours supérieurs.

La plupart des cours sont donnés en langue catalane. A ce propos, les professeurs sont dans l'attente de la réalisation du projet d'ouverture de classes de CHAM jumelant la culture catalane et la musique traditionnelle.

**Les traditions gitanes et manouches** : dès sa nomination en 1989, Monsieur Guy Bertrand, professeur coordinateur des musiques traditionnelles, s'est attelé à une triple tâche : le repérage, l'identification et la reconnaissance des répertoires dont il avait la responsabilité, en l'inscrivant très vite dans une pratique sociale - autant que la pratique musicale proprement dite - et en tenant compte de la complexité politique de l'environnement.

La population de Perpignan comprenant un fort pourcentage de gitans et manouches, leurs musiques a été prise en compte. Découverts par Guy Bertrand, au cours de ses flâneries dans le quartier Saint-Jacques, les musiciens gitans reconnus dans leur culture et leur religion, ont été intégrés au CNR par l'intermédiaire de l'association AMIC, fondée pour la circonstance. L'AMIC favorise leur diffusion.

On ne peut que saluer l'intérêt que le directeur Daniel Tosi porte à cet enseignement, ainsi que l'entier dévouement et les compétences de Guy Bertrand pour le dynamisme et l'intelligence de cet enseignement. Depuis 1988, l'établissement qui comprend actuellement 189 inscrits en musiques et danses traditionnelles, a formé plusieurs artistes professionnels. Parmi eux, il convient de préciser que près de 50 musiciens gitans se produisent sur les scènes du monde entier, et parmi eux, le groupe Tekameli.

Situé à Saint-Jacques, le quartier gitan, **la Casa Musicale**, conçue par Guy Bertrand dans un souci d'accueil des musiciens gitans s'inscrit à présent dans un projet social de pratiques artistiques. C'est un lieu de métissages culturels, essentiellement de musiques urbaines. Actuellement, 162 élèves y suivent des activités de percussions africaines, cubaines et brésiliennes, de guitare flamenca et de danse cubaine.

## **En Centre-France ...**

### **ENM de NEVERS**

#### **Musique régionale**

Par sa situation géographique, au carrefour du Morvan, du Berry et du Bourbonnais, le département de la Nièvre est l'héritier d'un **riche passé régional**, à la fois folkloriste et traditionnel. C'est dans cette logique que la directrice de l'ENM de Nevers, Michelle Ambrosetti, crée en 1993 la classe de musique traditionnelle qu'elle place sous la responsabilité de Dominique Forges. Semblant répondre à une "urgence" locale, cette classe prit très vite son essor et connaît aujourd'hui un rayonnement régional grâce aux bonnes volontés locales et au partenariat efficace tissé avec le milieu associatif. Outre d'assurer la formation de la vielle à roue, l'ENM organise un cours d'ethnomusicologie régionale (analyse du répertoire, connaissance des pratiques et des styles...) et accueille un ensemble de musiques traditionnelles comptant 65 musiciens et chanteurs placé sous la direction de Dominique Forges. Un projet de création d'un département de musique traditionnelle à l'échelon départemental est actuellement en cours d'étude.

Dans le Poitou, l'**EMA du Pays du Bocage Bressuirais** (Deux-Sèvres) a développé, depuis sa création en 1993, un important département de musiques et danses traditionnelles **exclusivement régionales**. Le violon traditionnel, l'accordéon diatonique, la harpe celtique (répertoire du Poitou), la cornemuse, le chant et la danse traditionnelle sont représentés au sein de ce département qui comprend aussi un cours de formation musicale adaptée (avec notamment l'apprentissage des danses) et plusieurs ensembles instrumentaux. Avant la création de l'EMA, l'ARTCuP (Animation Rurale et Culture Populaire en Bocage) maintenait vivantes les musiques et les danses traditionnelles de cette partie du Poitou. Aujourd'hui, 96 élèves sont inscrits en musiques et danses traditionnelles. La formation est largement ouverte vers la diffusion puisque l'EMA organise outre les nombreuses veillées à danser et la participation aux diverses manifestations avec leur partenaire privilégiée, l'association Métive, des échanges internationaux avec plusieurs villes jumelles, en Allemagne, Ecosse, Belgique, Maroc ...

Cette école, comme celle du Relecq Kerhon, apparaissent remarquables par le développement des enseignements proposés et le nombre de professeurs permettant d'accueillir un grand nombre d'élèves.

## **En Provence ...**

### **Musique provençale : galoubet et tambourin**

Par ses origines savantes, la musique traditionnelle provençale se trouve dépourvue de rusticité. Sa transmission passe par l'écriture - le répertoire provençal s'écrit depuis 1762 - seul le style se transmet oralement (comme en musique *classique*, le rapport avec le maître importe plus que l'oralité). Malgré la compétence et le bel enthousiasme de André Gabriel, professeur à l'ENM d'Avignon et au CNR de Marseille, la musique provençale est peu représentée dans les établissements contrôlés. Aucun département constitué n'a été recensé, seulement 7 écoles offrent des cours de galoubet et tambourin.

### **Musiques du monde**

La situation géographique de la Provence a favorisé un fort brassage culturel. Elle est terre de mixité et de métissage, lieu privilégié d'accueil des musiques communautaires.

Plus de 20 associations sont chargées de formation musicale traditionnelle sous forme de cours réguliers ou de stages, master-classes et festivals. L'enseignement des percussions africaines domine, face à l'enseignement des percussions indiennes et japonaises, mais on rencontre aussi de la pratique vocale orthodoxe russe et arménienne, les polyphonies italiennes, corses et grecques.

Sept associations sont chargées de l'enseignement chorégraphique. On peut y étudier la danse indienne ou brésilienne, le tango argentin ou bien encore les danses orientales

Des groupes constitués proposent aussi un enseignement : vietnamien, balkanique, tahitien et africain.

## **ENM de VILLEURBANNE**

### **Musiques du monde**

Contexte urbain par excellence (banlieue de Lyon) et terre d'accueil privilégiée de la population immigrée, les musiques traditionnelles, à Villeurbanne, sont à l'origine de l'enseignement musical local. Les musiques du monde y sont largement représentées et couvrent plusieurs aires géographiques. Les enseignants, de grande qualité, offrent une pédagogie originale et intelligente, ouverte vers la création et toujours fidèle à la tradition.

Monsieur Alain Pistre, percussionniste, prend la direction du département des musiques traditionnelles constituées, au départ, par le contenu des associations locales pratiquant les musiques cubaines. Dans la foulée, il ouvre l'établissement aux musiques des Andes, percussions africaines, danse africaine, culture musicale et musiques orientales (*oud, guitare flamenca, percussions orientales, tabla de l'Inde*). Aujourd'hui, six professeurs, engagés dans la même mission d'enseignement des musiques et danses traditionnelles, se répartissent 68h 30 de cours et quelques 70 élèves.

Pour les responsables, il est nécessaire de ne pas s'arrêter en si bon chemin. Rester en accord avec la mission signifie accueillir d'autres cultures et s'ouvrir aux musiques du monde. D'autre part, les enseignants demandent la validation du travail en transversalité par une perspective diplômante, ce qui permettrait d'enrichir le parcours des élèves de tous les départements. Actuellement, de nombreux projets sont réalisés avec les classes de Formation Musicale (élaboration de spectacles, élargissement du répertoire ...) mais le vœu du responsable est de faciliter l'accès aux musiques et danses traditionnelles à tous les élèves à un moment ou l'autre de leur cursus. Remplacer une année de Formation Musicale par la pratique de la danse africaine, ou une année de chorale par une initiation au djembé par exemple (...), apporterait aux élèves une expérience riche sur le plan musical, rythmique et corporel. La perspective d'une unité de valeur obligatoire à l'obtention du DEM inciterait les élèves des autres départements à "aller voir ce qui se passe en musiques traditionnelles". L'enjeu d'aujourd'hui est que cette découverte apparaisse le plus tôt possible dans le parcours de l'élève, ce qui demande une performance d'organisation et la bonne volonté sinon la participation de tous les enseignants.

La présence de la danse africaine à l'Ecole Nationale de Villeurbanne se justifie par l'enseignement des percussions africaines. La musique passe par le corps et il convient aux élèves instrumentistes de "sentir" et d'accompagner le mouvement. A ce propos, le principal souci des responsables est d'éviter les écueils identifiables et si souvent rencontrés dans les départements des musiques réunies sous la terminologie "classiques", à savoir, le cloisonnement. C'est dans le but d'une transversalité efficace qu'œuvrent actuellement les professeurs du département des musiques et danses traditionnelles de Villeurbanne.

## **CNR d'AUBERVILLIERS – LA COURNEUVE**

### **Musiques du monde**

Lorsqu'en 1994, Monsieur Paul Mendy se voit confier l'enseignement des percussions afro-brésiliennes par Marc-Olivier Dupin, alors directeur du CNR d'Aubervilliers - La Courneuve, il éprouve quelques difficultés à s'intégrer dans un univers entièrement consacré à l'enseignement de la musique "classique". Il acquiert une solide formation, selon la tradition essentiellement orale, au Brésil, puis à Cuba et sur la côte ouest du continent africain. Son charisme, ses qualités d'homme et de musicien lui ont rapidement permis d'être apprécié et reconnu par ses collègues comme un musicien à part entière. La formation qu'il offre au CNR permet la mise en place de passerelles d'une grande efficacité pédagogique et artistique pour toutes les classes concernées (piano jazz, percussions classiques, tuba, chorale enfants, danse ...

Nous avons pu également assister à un cours donné à des enfants d'une classe de CM1 accompagnés de leur institutrice. Cette classe comptant 22 enfants est divisée en trois groupes suivant à tour de rôle l'enseignement de Paul Mendy sur congas et djembés. Cette formation, élaborée sur trois années, accompagnée d'un partenariat avec une chorégraphe, permet la réalisation de spectacle associant percussions, chant et danse contemporaine.

## 2 - ENSEIGNEMENT

### Disciplines enseignées

Lorsque les établissements proposent un enseignement de technique instrumentale les disciplines enseignées sont :

<b>instr. à cordes</b>	<b>instr. A percussions</b>	<b>instr. à vent</b>	<b>autres</b>
violon	agogô	bag pipe	accordéon
vielle à roue	bandir	biniou koz	diatonique
harpe celtique	batas	boha	bandonéon
guitare	batterie écossaise	bombarde	piano
guitare basse	bongos	cabrette	
oud	caisse claire	caremera	danse
cythare monocorde	chequere	chabrette	chant
cythare	claves	clarinette	culture musicale
vietnamienne	cloches	cornemuse	formation musicale
	conga	fifre	langue occitane
	darbouka	flabuta	ethnomusicologie
	djembe	flûte de Pan	
	doundoun	flûte traversière	
	kenzes	flûtet	
	percussions médiévales	gaïta	
	pendero	galoubet	
	cuica	graile	
	rek	hautbois	
	repinique	kena	
	surdos	saxophone	
	steel drum	tin-whistle	
	tambour de barque sétois	trompette	
	tambour provençal	txistu	
	tambourin à cordes tambourim		
	timbales		
	tumba dora		
	zarb		

### Cursus des études

**27 établissements sur les 66** concernés par l'enseignement des musiques traditionnelles ont élaboré des **cursus conduisant à l'attribution de diplômes**. Dans le cas contraire, la musique traditionnelle - surtout quand elle n'est pas organisée en département - est parfois présente dans les UV des DEM classiques.

Sur ces 27 écoles délivrant un diplôme de musiques traditionnelles :

- **20** (3 CNR, 13 ENM et 4 EMA) organisent des épreuves pour l'obtention d'un **CFEM**
- **18** (4 CNR et 14 ENM) offrent la perspective d'un **DEM**
- **6** (3 CNR, 1 ENM et 2 EMA) délivrent d'autres diplômes

L'organisation pédagogique de ces enseignements n'est pas uniforme : sur les 66 écoles concernées, 28 ont opté pour une structuration par cycles ou autres types de niveaux , 16 accueillent leurs élèves sans distinction de niveaux et 22 adoptent l'une ou l'autre de ces modalités en fonction de chaque enseignement proposé.

### Encadrement

Sur 182 enseignants recensés en 99-2000 :

❖ **17 (9,3 %) possèdent un certificat d'aptitude de musiques traditionnelles :**

14 sont titulaires  
2 sont contractuels  
1 est vacataire

❖ **48 (26,3 %) possèdent un DE d'instrument traditionnel :**

18 sont titulaires  
24 sont contractuels  
6 sont vacataires

❖ **50 (27,4 %) possèdent un autre diplôme ou titre :**

31 sont titulaires  
13 sont contractuels  
6 sont vacataires

❖ **67 (36,8 %) ne possèdent aucun diplôme d'enseignement :**

39 sont contractuels  
28 sont vacataires

**soit au total :      63 titulaires      (34,6 %)**  
**78 contractuels (42,8 %)**  
**41 vacataires      (22,5 %)**

### Le public

L'enquête a révélé 3310 élèves inscrits dans les différentes unités d'enseignement des musiques et danses traditionnelles des établissements contrôlés et 1726 élèves qui pratiquent (pour certains exclusivement) ces disciplines au sein d'un groupe constitué (instrumental, vocal ou chorégraphique). Il nous faut considérer que ce public n'est pas nouveau : au fil des années, les écoles associatives et les fédérations ont constitué un vivier qui alimente aujourd'hui nos écoles. En premier lieu, la formation offerte a permis une "officialisation" et une reconnaissance des musiciens membres des associations. Le public des élèves qui suivent un enseignement est constitué de 49 % d'adultes, 24% d'adolescents et 28 % d'enfants.

Concernant l'enseignement en milieu associatif, seulement 40 questionnaires ont été retournés sur 200 envoyés par la mission d'observation des publics de la DMDTS. Les données demeurent insuffisantes pour que l'on puisse en tirer des statistiques. Cependant, les associations apparaissent dans le cadre des partenariats avec le milieu institutionnel.

## CONCLUSION

Depuis l'enquête de 1994 dont les résultats sont parus dans le numéro 28 de « *Mesures* » :

- ❖ le nombre d'élèves est passé de 1565 à 3600
- ❖ le nombre d'enseignants est passé de 83 à 182
- ❖ le nombre d'établissements proposant un enseignement et des activités d'ensembles de musiques et danses traditionnelles est passé de 36 à 80 (10 CNR, 31 ENM, 39 EMA)

Ces résultats permettent de mesurer l'action menée par la DMDTS et les collectivités locales ces dernières années, et légitime les efforts à poursuivre en matière **de formation et de diffusion**.

En effet, si l'enquête signale un enseignement relativement diversifié en établissements publics, de nombreux genres de musique demeurent absents du paysage institutionnel, certaines populations préférant créer des associations ou se retrouver simplement entre elles. **L'intégration de ces associations sous toutes formes de partenariats** apporterait aux musiciens la reconnaissance sociale et artistique à laquelle tout créateur aspire. En région PACA, la multiplicité des musiques méditerranéennes ou issues de cultures plus lointaines fait ressentir plus crûment ce besoin de reconnaissance.

L'effort reste donc à poursuivre non seulement pour la reconnaissance nécessaire de toutes les musiques mais aussi pour l'enrichissement de l'enseignement spécialisé par l'apport d'une pédagogie qui peut apparaître novatrice ( transmission orale - rapport au rythme, à la voix et à la danse – improvisation - pratiques collectives ) bien qu'elle ne soit, en fait, que l'expression même de la Tradition.

Il appartiendra aux directeurs, en liaison d'une part avec les enseignants concernés, d'autre part avec les services de la DMDTS, dont celui de l'inspection, de réfléchir aux contenus pédagogiques des cursus de musiques traditionnelles et notamment de contribuer à la définition des exigences attendues des finalités diplômantes, CFEM et DEM.<sup>2</sup> Ce point concerne :

- ❖ **les pratiques collectives**
- ❖ **la formation musicale adaptée** (incluant l'apprentissage des danses et chants)
- ❖ **la culture musicale**
- ❖ **les passerelles avec les autres départements**

Concernant ce dernier aspect, il convient de prendre en compte la caractéristique d'un siècle à l'évolution accélérée, confronté à une modernité de l'écrit, des médias et de l'informatique. Le territoire français, aujourd'hui carrefour des cultures, aura à maintenir la mouvance des limites de ce domaine musical, fluctuant entre tradition et modernité, et faire fructifier cette extrême richesse présente sans rien emprisonner dans l'un ou l'autre de ces territoires.

Il convient enfin d'émettre un dernier vœu : que s'ouvre pleinement la réflexion sur le devenir des musiques traditionnelles d'ici et d'ailleurs, et laisser à l'initiative des musiciens la capacité d'intégrer, de partager et d'échanger leurs cultures. La voie des nouveaux langages musicaux leur appartient. A cette fin, il serait utile que le service de l'inspection mette en

---

<sup>2</sup> *Le document élaboré avec l'IPMC en 1993 doit être revu afin de répondre à l'évolution.*

place une commission de rencontre avec les professeurs dont la personnalité et le rayonnement sur le terrain aideraient amplement à alimenter une réflexion constructive.

La collaboration des divers partenaires - Etat, collectivités et musiciens - pourra s'appuyer sur les constats établis dans cette étude et prendre en compte les perspectives d'évolution tracées dans la Charte de l'enseignement artistique spécialisé présentée par la Ministre de la culture et de la communication lors de sa conférence de presse du 29 janvier 2001.

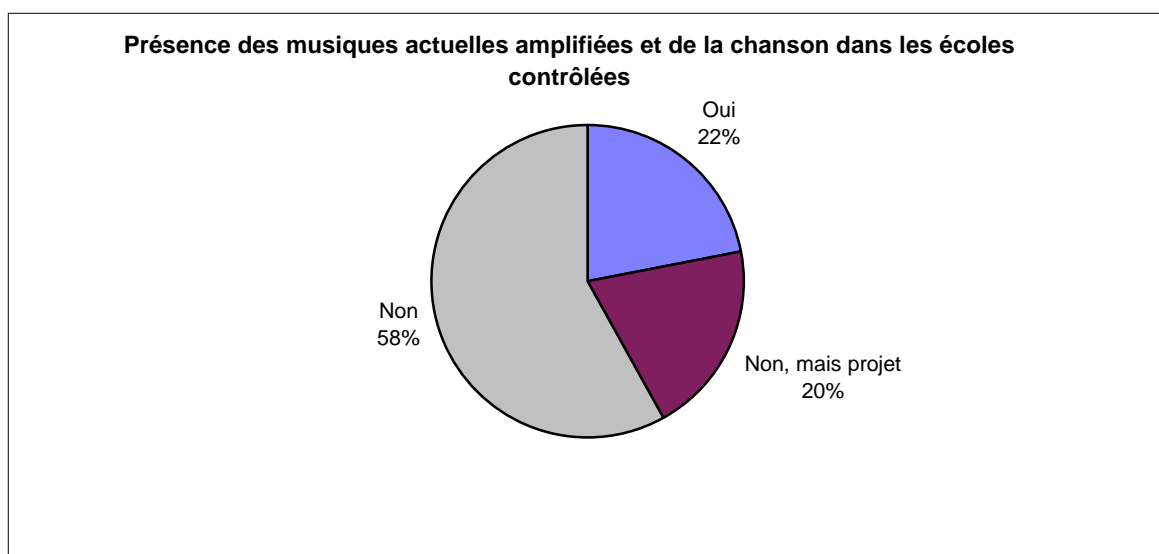
## **Les musiques actuelles amplifiées et la chanson dans les établissements d'enseignement spécialisé contrôlés par l'Etat Année 1999-2000**

*L'enquête a été réalisée auprès des 380 écoles contrôlées par l'Etat, entre mars et septembre 2000. 342 ont répondu à l'enquête, soit 90 % d'entre elles : 91,5% des CNR et ENM et 88% des EMA.*

### **1 - Les musiques actuelles amplifiées et la chanson sont présentes dans un établissement sur cinq**

#### ***a) Implantation des musiques actuelles amplifiées et de la chanson : les EMA sont les plus présentes, les CNR sont sous-représentés***

22 % des écoles contrôlées par l'Etat proposent des activités d'enseignement ou d'ensemble dans le domaine des musiques actuelles amplifiées et/ou de la chanson.



Ces chiffres sont cependant assez contrastés en fonction de la nature de l'établissement. Seuls 9 % des conservatoires nationaux de région (CNR) déclarent proposer un enseignement ou des activités dans le champ des musiques amplifiées et/ou de la chanson, contre 20% des écoles nationales de musique et de danse (ENM) et 25 % des écoles municipales de musique agréées (EMA).

En outre, 20 % de ces établissements déclarent avoir le projet de s'ouvrir à ces domaines musicaux dans un avenir proche. Cette tendance est relativement égale dans tous les types d'établissement.



MUSIQUES ACTUELLES AMPLIFIÉES /  
CHANSON  
IMPLANTATION DES ETABLISSEMENTS  
OFFRANT DES ACTIVITÉS



Parmi les établissements proposant une offre (d'enseignement et/ou d'activité d'ensemble) dans le champ des musiques amplifiées et de la chanson :

4 % sont des CNR ;

26 % des ENM ;

70 % des EMA.

La proportion actuelle des écoles sur le territoire est de 9 % de CNR, 27 % d'ENM et 64 % d'EMA. Cela permet de vérifier une relative sous-représentation des CNR, et une bonne représentation des EMA.

### ***b) Partenariats développés par les établissements dans le champ des musiques amplifiées et de la chanson : près de 2/3 des établissements s'y consacrent***

On remarque que 20% des écoles qui ont une offre dans le domaine des musiques amplifiées et de la chanson le font en collaboration étroite avec une association locale. Ce taux de collaboration atteint 33 % pour les CNR, 30 % pour les ENM et 15 % dans le cas des EMA.

Par ailleurs, on note des liaisons régulières avec différents partenaires pour 63 % des écoles. Ces liens s'opèrent principalement pour la diffusion (dans 71 % des écoles développant des liaisons extérieures), l'accompagnement des pratiques amateurs (60 % des cas), et l'enseignement (54 %).

Les structures associatives ou municipales qui offrent des locaux de répétition pour les groupes ou ensembles arrivent en tête des partenaires : 56 % des écoles qui tissent des partenariats travaillent avec celles-ci. On observe également, parmi les relations développées :

- des lieux de diffusion culturelle pour 42 % des écoles ;

- des institutions territoriales de médiation culturelle (type A.D.D.M.C. ou pôle régional de musiques actuelles) pour 31 % ;

- d'autres institutions ou associations d'enseignement pour 21 % ;

- des artistes de référence (français, européens ou étrangers) pour 20 % des établissements nouant des partenariats.

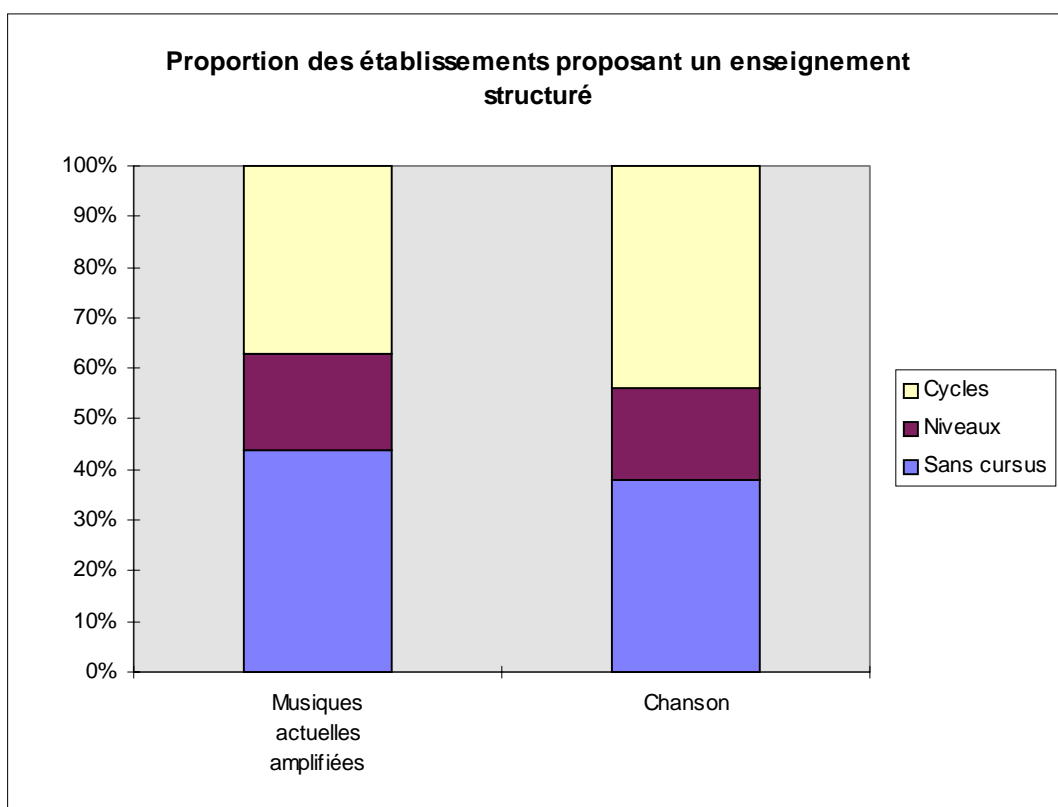
## **2 - Les activités proposées par les écoles**

Parmi l'ensemble des établissements qui assurent une offre dans le champ des musiques amplifiées et/ou de la chanson, la moitié propose à la fois des activités d'enseignement et des activités d'ensembles ou de groupes, 20 % d'entre eux ne proposent qu'une activité d'enseignement, alors que près d'un sur trois n'assure qu'une activité de groupes.

**a) l'organisation de l'enseignement : près de la moitié des établissements n'ont pas d'organisation structurée pour les musiques amplifiées et la chanson, très peu proposent des diplômes**

On constate que 44 % des écoles n'appliquent pas de schémas définis dans l'organisation des enseignements en musiques amplifiées et chanson. Une structuration de l'enseignement par cycle existe dans 37 % des établissements , et 19 % procèdent à des progressions par niveau.

Ces proportions sont équivalentes aussi bien pour les musiques actuelles amplifiées que pour la chanson.



Par ailleurs, la délivrance de diplôme spécifique aux musiques amplifiées et à la chanson est encore très rare, puisque seules 12 % des écoles proposant un enseignement dans ces domaines (aucun CNR, 5 % des ENM et 15 % des EMA) ont un cursus diplômant pour ces enseignements.

**b) les enseignements proposés : une dominante rock**

Les instruments "typiques" du rock (guitare électrique/basse/batterie) représentent la part la plus importante de l'enseignement des écoles couvrant le champ des musiques actuelles amplifiées.

Ainsi, on retrouve la présence d'un enseignement de guitare électrique dans 70 % des écoles proposant un enseignement en **musiques actuelles amplifiées**, la basse dans 59 % et la batterie dans 57 % de ceux-ci.

Pour la **chanson**, on trouve dans l'ensemble des établissements proposant cet enseignement des cours de technique vocale. L'enseignement d'un instrument d'accompagnement, ainsi que le travail d'écriture et de composition, sont les autres disciplines les plus représentées.

### ***c) les activités d'ensembles***

Parmi les établissements proposant une activités d'ensembles ou de groupes, on dénombre au total 109 ensembles ou groupes constitués (5 dans des CNR, 30 dans des ENM et 74 dans des EMA), soit plus d'un, en moyenne, dans les établissements proposant ce type d'activité.

Parmi ceux-ci, on retrouve deux-tiers sont des groupes de **musiques actuelles amplifiées** contre un tiers d'ensembles **chanson**.

Ces ensembles se produisent à l'extérieur de l'établissement (concerts ou manifestations) dans 80 % des cas.

Ils comptent en moyenne 10 membres, mais 8 pour les groupes **musiques actuelles amplifiées** contre 15 pour les ensembles **chanson**, lesquels revêtent dans la plupart des cas la forme d'une chorale dont le répertoire est dédié à la chanson (plus de 70 % des ensembles chanson).

Plus d'un participant sur quatre de ces groupes suit par ailleurs un enseignement en musiques amplifiées et/ou chanson dans l'établissement, un sur cinq suit à la fois un enseignement en musiques amplifiées et chanson et un enseignement dans une autre discipline, presque un sur trois suit un enseignement dans une discipline autre que les musiques amplifiées et la chanson.

Par ailleurs, en moyenne un membre sur cinq est extérieur à l'établissement qui l'accueille.

On remarque que les membres des groupes de **musiques actuelles amplifiées** suivent plus souvent un enseignement dans cette spécialité (60 % des membres), alors que les membres des ensembles **chanson** (34 %) le font moins. Cependant, les membres des ensembles **chanson** suivent souvent un autre enseignement au sein de l'établissement (47 % d'entre eux), alors que près d'un quart des membres des groupes de **musiques actuelles amplifiées** ne fréquentent l'établissement qu'au travers de cette pratique de groupe.

### **3 - Les élèves participant à des enseignements en musiques amplifiées et/ou chanson dans les écoles de musique contrôlées par l'Etat : 5% des effectifs des établissements concernés.**

Sur l'ensemble des écoles ayant répondu à l'enquête et déclarant proposer un enseignement en musiques amplifiées et/ou chanson, on dénombre :

- 1283 élèves participant à un enseignement **musiques actuelles amplifiées** ;
- 476 élèves en **chanson**.

**On ne peut cumuler ces effectifs, sachant qu'un même élève peut suivre plusieurs enseignements dans plusieurs disciplines.** Toutefois, les élèves qui cumulent plusieurs disciplines dans ces spécialités représentant globalement un dixième de l'ensemble, on peut estimer à **1 600** le nombre d'élèves participant à au moins un enseignement en musiques amplifiées et chanson.

Sur un effectif de 34 500 élèves inscrits en musique, danse ou théâtre **dans les établissements proposant une activité d'enseignement** en musiques amplifiées ou chanson, les élèves suivant un enseignement en musiques amplifiées ou chanson ne représenteraient donc que 5 % des élèves fréquentant les écoles proposant ces enseignements.

Si on ajoute les membres jouant dans des ensembles ou groupes en MAAC sans participer à des enseignements dans ces disciplines, on arrive à un chiffre de **2 200** élèves.

En cumulant les effectifs d'élèves et les effectifs des groupes de musiques amplifiées et de la chanson, on obtient une proportion d'environ **4 %** des effectifs (51 200 élèves) inscrits dans des établissements proposant une activité d'enseignement et/ou de groupe dans ces deux spécialités.

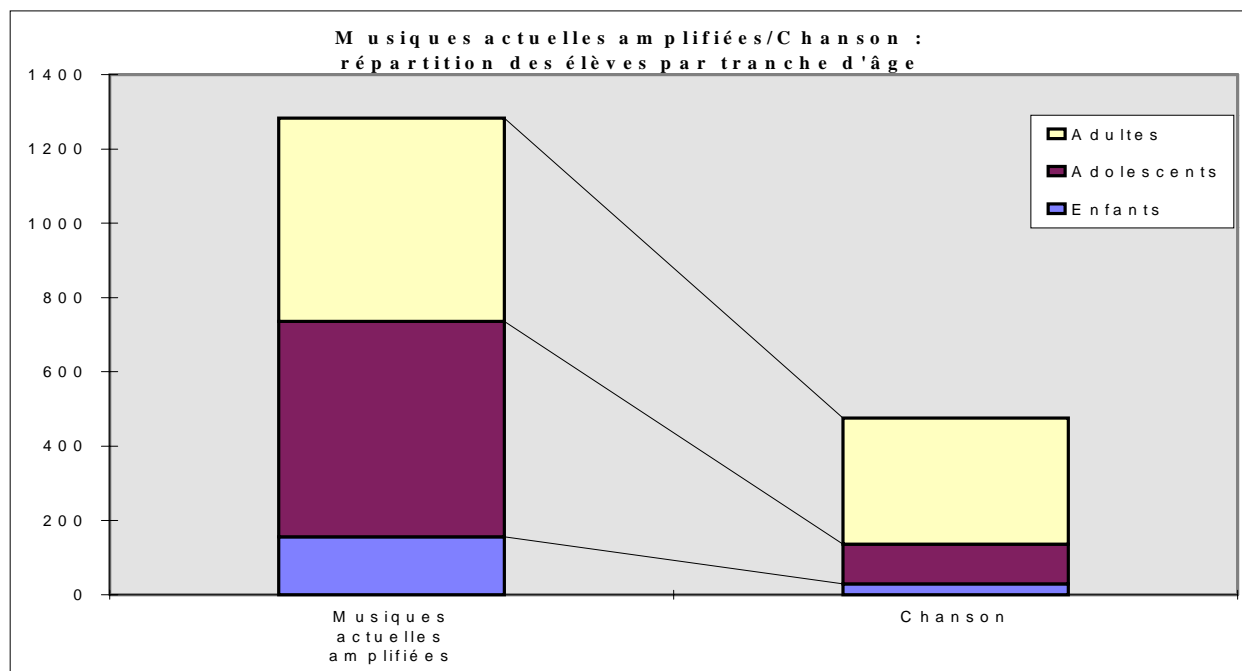
Si on extrapole ces résultats à l'ensemble des 380 écoles interrogées, on obtient, au niveau national, les résultats suivants :

- 1800 élèves suivant un enseignement en musiques actuelles amplifiées / chanson ;
- 1250 membres d'ensembles ou groupes ;
- 2300 individus participant à une activité (enseignement ou ensemble ou les deux).

L'effectif global extrapolé de l'ensemble de ces 380 établissements se portant aux environs de 285 000 élèves, la proportion des individus participant à une activité en musiques actuelles amplifiées ou chanson s'élève à **0,8 %** de l'ensemble des élèves inscrits dans les écoles contrôlés.

Par ailleurs, pour les écoles ayant délégué par convention l'offre d'activités en musiques actuelles amplifiées ou chanson à des partenaires extérieurs (association, MJC, etc.), on dénombre un effectif de 230 élèves (non inscrits directement dans les écoles enquêtées).

### a) tranches d'âge : une majorité d'adultes



Les adultes sont, de loin, le premier public de l'enseignement en **chanson** (71 %). Leur poids est moindre pour le **musiques actuelles amplifiées** (43 %), où les adolescents apparaissent un peu plus nombreux.

### b) le croisement avec les autres disciplines

Un élève sur cinq des classes de **musiques actuelles amplifiées** fréquente des cours de musique classique, 13 % des cours de jazz et 10 % d'autres musiques amplifiées ou chanson. Ceux des classes de **chanson** sont 16 % à suivre en parallèle un enseignement de musique classique, 12 % en musiques amplifiées et chanson et 11 % en jazz.

Les musiques traditionnelles et la danse sont très peu présentes dans les activités de ces élèves.

### c) la progression pédagogique

Il apparaît que près de la moitié des élèves suivant un enseignement en **musiques actuelles amplifiées** le font dans le cadre d'un cursus par cycles, alors que plus du tiers des élèves est inscrit en dehors de toute forme de cursus, et que 13 % d'entre eux sont classés en groupes de niveaux.

Pour l'enseignement de la **chanson**, c'est en revanche l'organisation par niveau qui prédomine, puisque la moitié de l'effectif se trouve dans ce cadre.

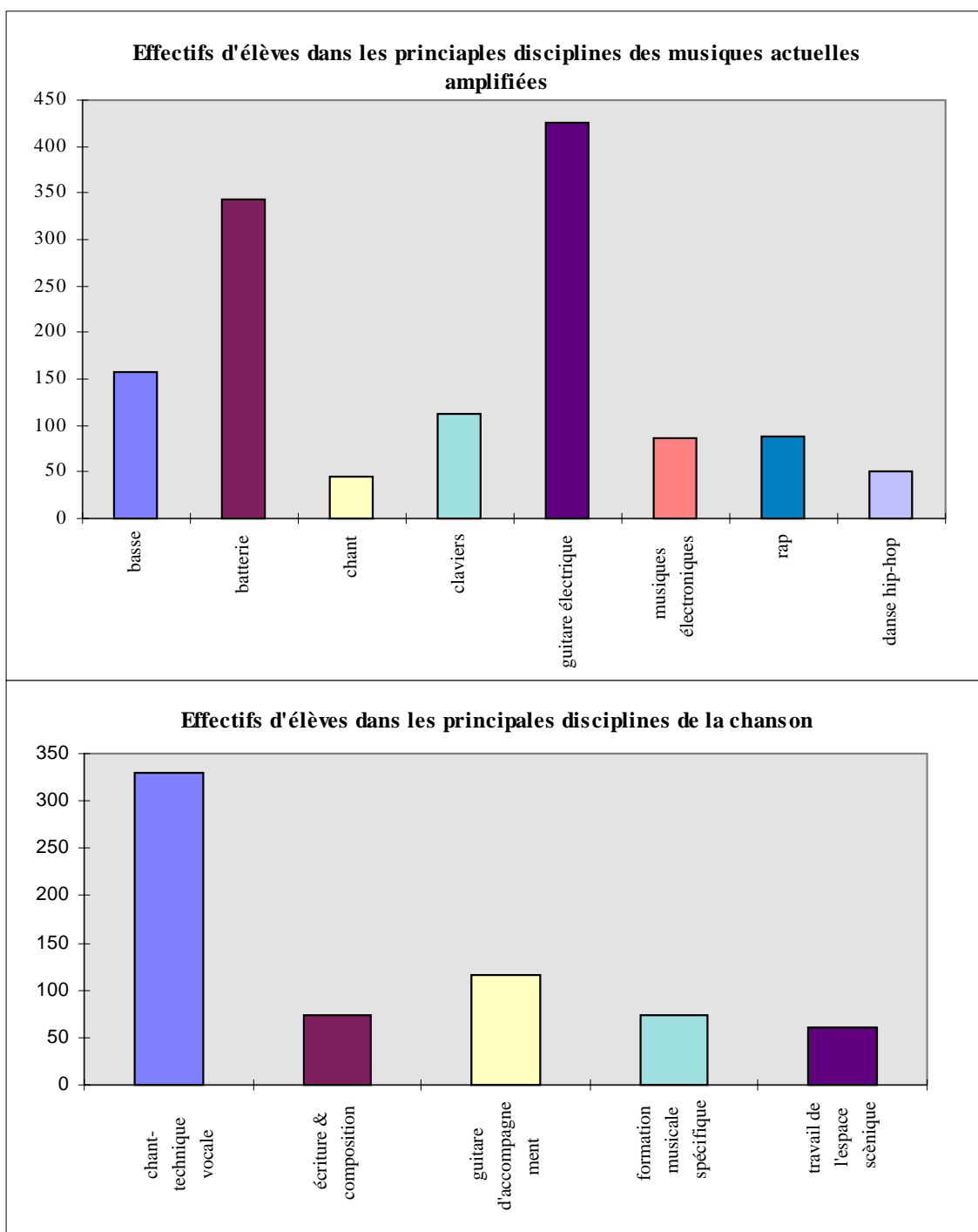
#### ***d) le choix des enseignements***

Il a été montré plus haut qu'en terme d'offre d'enseignement, les disciplines des **musiques actuelles amplifiées** (notamment la guitare électrique, la basse et la batterie) étaient les plus fréquentes. Cette importance relative se retrouve en terme d'effectifs, mais la **chanson** attire également un nombre important d'élèves.

Ainsi, on dénombre 426 élèves en cours de guitare électrique, ce qui représente un tiers des élèves inscrits dans une formation en **musiques actuelles amplifiées**.

Par ailleurs, 329 élèves fréquentent les cours de technique vocale dédiée à la chanson, soit 69 % des élèves qui forment la filière **chanson**.

On notera enfin l'existence de quelques élèves en chant rock, ainsi que la présence du rap, qui représentent d'autres formes de techniques vocales spécifiques.



#### **4 - Les enseignants assurant l'enseignement ou encadrant les activités en musiques actuelles amplifiées et/ou chanson :**

On dénombre, sur l'ensemble des établissements proposant une activité d'enseignement et/ou d'ensemble dans les deux spécialités **158 enseignants**, qui effectuent 1169 heures hebdomadaires. Ceci représente une moyenne de 7,4 heures par enseignant et deux enseignants par établissement assurant une offre dans ces deux domaines.



Ces enseignants exercent en EMA pour 68 % d'entre eux, en ENM pour 28 % et en CNR pour 4 % d'entre eux. Ces chiffres correspondent presque exactement au découpage par catégories des établissements proposant une offre dans le champ des musiques amplifiées et de la chanson (cf. introduction).

Par extrapolation à l'ensemble des écoles, l'effectif se porte à 180 enseignants.

En outre, 7 enseignants sont présents dans les associations partenaires des écoles ayant délégué l'offre d'activités en musiques actuelles amplifiées ou chanson.

### **a) le profil statutaire des enseignants**

Les contractuels représentent le plus fréquent (42 % des enseignants).

Plus du tiers (36 %) sont titulaires.

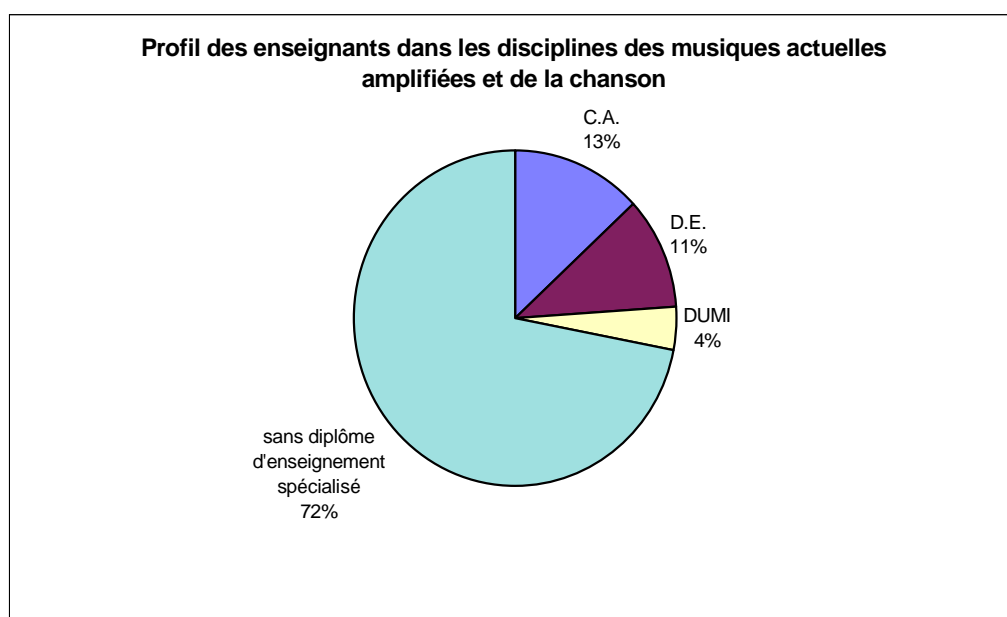
Les vacataires représentent 11 % des enseignants intervenant dans ces disciplines.

Dans les EMA exercent également quelques intermittents et des emplois jeunes à hauteur, respectivement, de 4 % et 3 %.

A titre de comparaison, l'étude du DEP montre que sur l'année 1998-1999, l'ensemble des CNR et ENM comptabilisaient 60 % de titulaires au sein des enseignants de musique de ces deux réseaux d'établissements.

### **b) le profil pédagogique des enseignants : peu d'enseignants diplômés**

28 % de ces enseignants possèdent un diplôme d'enseignement spécialisé (13 % ont un C.A., 11 % un D.E. et 4 % un D.U.M.I.).



Pour poursuivre la comparaison avec l'ensemble des enseignants en musique, les chiffres collectés par le DEP sur l'année 1998-1999 repèrent 43 % d'enseignants titulaires d'un C.A., et 24 % d'enseignants titulaires d'un D.E. pour 24 %..

La majorité de ces enseignants intervient dans le domaine des **musiques actuelles amplifiées** (74 %), alors que 26 % d'entre eux se consacrent à la **chanson**.

On compte en moyenne un enseignant pour 12 élèves pour les musiques actuelles amplifiées comme pour la chanson.

Enfin, **plus de 40% des intervenants dans les activités de musiques actuelles amplifiées ou chanson dispensent par ailleurs dans le même établissement des heures de cours en musique classique ou jazz.**

# Musiques actuelles amplifiées et chanson

## Etat des lieux

### 1 - INTRODUCTION et GENERALITES

#### Implantation des musiques actuelles amplifiées et de la chanson dans les écoles contrôlées

Suite à l'enquête réalisée par la DMDTS sur l'année scolaire 1999-2000 auprès des 380 écoles de musique contrôlées par l'Etat, cette étude a pour mission de synthétiser le contenu des questionnaires concernant l'enseignement ou activités d'ensembles, ainsi que la diffusion et les partenariats liés aux musiques actuelles amplifiées et chanson.

L'état des lieux a été réalisé d'après les renseignements fournis par les 76 établissements offrant un enseignement de musiques actuelles amplifiées et / ou de chanson. La rencontre de divers partenaires (directeurs, professeurs et musiciens) a permis d'enrichir la réflexion, qu'ils en soient ici remerciés.

Sur les 380 établissements interrogés :

- **340 ont répondu au questionnaire (89,4%) dont 76 déclarent offrir la formation aux musiques actuelles amplifiées et / ou à la chanson** (9,4% des CNR, 20,6% des ENM et 25,1% des EMA)

A ces pourcentages, il convient d'ajouter :

- **18,7% des CNR, 22,6% des ENM et 18% des EMA signalant un projet d'ouverture de classes dans un proche avenir.**

	TOTAL	REPONSES	ACTIVITE	PROJETS	SANS ACTIVITES
CNR	35	32	3	6	23
ENM	106	97	20	22	55
EMA	239	211	53	38	120
TOTAL	380	340	76	66	198

	% réponses	% d'activité	% de projets	% de sans activités
CNR	91,4%	9,4%	18,7%	71,8%
ENM	91,5%	20,6%	22,6%	56,7%
EMA	88,2%	25,1%	18,0%	56,8%
TOTAL	89,4%	22,3%	19,4%	58,2%

*(taux calculés par rapport aux écoles ayant répondu)*

## Présentation

**Chaque établissement possède une histoire différente, une identité propre. Les classifiés apparaît réducteur, le reproche en a été fait sur le terrain. Toutefois, cette enquête aura permis de repérer des situations et d'en tirer des réflexions.**

**Par conséquent, les chiffres et pourcentages indiqués dans ce document cherchent à préciser une activité dont le contenu demeure assez flou dans de nombreux établissements, tant des styles enseignés ou pratiqués que de l'organisation proprement dite. Cet enseignement, encore neuf dans l'esprit des professionnels de la musique donne lieu à des tâtonnements dont il conviendra de tenir compte dans l'étude des statistiques. Il semble, en effet, que beaucoup reste à faire dans ce domaine et qu'un peu de vigilance est nécessaire afin que cet enseignement gagne en efficacité et en reconnaissance.**

Selon les motivations des responsables, l'enseignement des musiques actuelles amplifiées se présentent sous plusieurs formes :

- 1) *Quelques heures d'enseignement de la guitare basse, de la guitare électrique et de la batterie permettent ou permettront aux jeunes instrumentistes de créer des groupes, seuls ou sous la conduite d'un professeur coordonnateur.*
- 2) *Des ateliers de rap, de rock ou autres styles sont proposés aux élèves des départements classiques. Par sa dimension sociale\*, cette politique permet souvent de valoriser les adolescents en situation d'échec (pédagogie de groupe, ouverture sur le public, la scène).*
- 3) *L'établissement répond à la demande des élus soucieux de favoriser l'accès des Conservatoires souvent qualifiés « d'élitisme » par l'ouverture d'un département adapté à un public en difficulté d'intégration. \*\**
- 4) *Les musiques actuelles amplifiées sont considérées comme une discipline à part entière et enseignée avec le même sérieux et enthousiasme que toute autre forme de musique.*

---

*\*Voir à ce propos l'excellente Etude de Gérard Authelain "La formation de musiciens pour le développement de la pratique des musiques actuelles" : "Car pour ces dernières (les populations), élus ou citoyens, ces musiques actuelles demeurent souvent une concession, un pis-aller, une solution de remplacement pour ceux qui ne pourront accéder à la "grande musique". Et dans le chapitre "Projet artistique et demande sociale", il affirme : "Comme la musique est l'un des piliers de l'action culturelle, l'idée d'en faire un pilier de l'action sociale pour une population qui connaît les problèmes latents de l'époque est aisément compréhensible et légitime."*

*\*\*..."celle (la demande) faite aux acteurs culturels, sociaux, municipaux, d'inventer des formes d'actions qui leur permette de dire qu'ils ont le souci de répondre aux demandes de la population. Cette dernière est constituée de gens qui, même s'ils boudent les institutions officielles, n'en sont pas le moins des électeurs. A tout le moins, elle est une population dont les soubresauts incontrôlés sont toujours susceptibles de déstabiliser la vie locale." (G.Authelain)*

---

## Partenariats

**65% des établissements ont tissés des liens avec l'extérieur** : il n'est plus à affirmer que l'une des missions d'une Ecole de Musique concerne sa diffusion dans la cité, et que la formation – notamment dans le domaine des pratiques amateurs – débouche sur la création et la diffusion. Dans cet optique, l'enseignement des Musiques actuelles amplifiées et de la chanson constitue un élément moteur de diffusion dont les établissements tirent volontiers un orgueil justifié et louable. Par la nature même de leur mission, les écoles de musique sont les outils incontournables de l'accompagnement des pratiques amateurs.

**La formation proposée en établissements publics nécessite obligatoirement des mieux adaptés aux répétitions et à la diffusion, et il convient de préciser que même si le questionnaire n'a pas développé cet aspect, il faut évoquer les problèmes que rencontrent de nombreux groupes pour répéter. Les locaux sont le plus souvent inadaptés à cet enseignement et encore plus aux répétitions (étroitesse des locaux souvent non insonorisés, manque de matériel ...).**

Actuellement, les compétences des établissements se situent en premier lieu au niveau de la formation. Pour accompagner les projets, les municipalités ont à mener une réflexion sur la définition des musiques actuelles, notamment en matière de locaux, d'équipement, d'encadrement, et de s'engager sur les trois pôles : *formation, répétition et diffusion*. Il apparaît urgent que les municipalités s'assurent de la qualité de l'encadrement et mettent à la disposition des groupes des écoles de musique, des lieux adaptés aux répétitions et à leur production scénique. Les musiques amplifiées représentent un style musical à part entière lié à une culture urbaine, et non une « sous-musique » à reléguer dans un garage ou une cave sous la responsabilité d'une personne aux compétences musicales discutables.

**Par conséquent, il est essentiel que les écoles de musique poursuivent le développement des partenariats avec des lieux de pratiques musicales disposant d'une scène de spectacle, afin d'accroître la qualité et l'efficacité de la formation offerte en y intégrant des temps de jeu dans des conditions optimales de concert.**

<sup>3</sup>C'est en ce sens que le partenariat tissé entre l'école municipale de musique de Rezé et l'association **Trempolino** d'une part, et la **MJC de Rezé** d'autre part, apparaît très prometteur. Cette école, établie à la Balinière, - superbe propriété accueillant également diverses associations culturelles (notamment l'ARC, l'ARIA et Stradivaria) spécialisées dans la diffusion artistique, la recherche et la programmation de musiques anciennes – offre à 790 élèves la palette des enseignements classiques et une large ouverture vers les pratiques amateurs. Elle propose des cours individuels de batterie, clavier, guitare acoustique et électrique, ainsi que des ateliers d'improvisations et de rock. Par ailleurs, elle accueille les groupes de danseurs hip-hip issus de la MJC. Des CTL (Centres de loisirs) et CEL (Education Nationale) permettent une diffusion très large de l'enseignement des percussions et de la chanson.

L'association Trempolino a été créée en 1990 à Nantes dans un esprit d'intercommunalité. Elle est aujourd'hui subventionnée par quatre municipalités : Nantes, Saint-Sébastien-sur-Loire, Rezé et Saint-Herblain, ainsi que par le département de la Loire Atlantique et la région des Pays de la Loire. Elle est centre de ressources pour tous les musiciens des musiques amplifiées (information, formation, aide à la création et à la production) et coordonne les différents acteurs. L'école de musique de Rezé a su répondre à la demande de Trempolino dans sa recherche de lieu d'accueil et d'échange. Grâce au dynamisme et à l'enthousiasme des deux partenaires, des passerelles ont pu être établies lors des concerts de diffusion, tant de l'école que de l'association. Si, à l'avenir, les

<sup>3</sup> Dans le cadre de l'état des lieux sur l'enseignement des musiques actuelles amplifiées, de la chanson et des musiques traditionnelles, il nous a semblé pertinent de présenter une géographie de l'enseignement des musiques actuelles amplifiées, de la chanson et des musiques et danses traditionnelles, issue de quelques établissements repérables par la qualité de la démarche pédagogique et artistique, son originalité ou bien encore par les difficultés particulières rencontrées dans sa structuration. Ces études apparaîtront en encadré.

liens tissés entre les deux structures doivent concerner la formation, l'école de musique aura à s'assurer de la qualité pédagogique et artistique des intervenants.

La MJC de Rezé dispense des cours de technique vocale, de saxophone, de batterie et de percussions afro-cubaines. Et c'est dans les mêmes perspectives d'échange que le partenariat s'est mis en place. La MJC offre à la disposition de tous les musiciens des musiques amplifiées une salle équipée et des studios de répétition. La présence de ces trois sites de formation des musiques amplifiées et de deux structures de diffusion et d'actions de production permet d'accompagner les élèves musiciens d'un bout à l'autre de leur parcours. Actuellement, une convention de développement est en cours entre la ville de Rezé et la DRAC Pays de Lore. Cette convention s'articule autour de plusieurs points : le recrutement d'un coordonnateur, la mise en place d'un comité de pilotage et d'une équipe pédagogique et de différents modules de formation instrumentale et vocale.

Plus de 22% des établissements déclarent avoir établi un partenariat avec une SMAC, et 14,28 % attendent la réalisation d'un projet. Pour ces écoles, il s'agit tout autant d'avoir un lieu où produire leurs élèves que de leur offrir un studio de répétition.

Si certains établissements ne produisent leurs groupes que lors des projets d'école ou de la Fête de la Musique, beaucoup investissent régulièrement divers lieux de la ville et proposent une activité importante de prestations publiques (maisons de quartier, maisons d'arrêt, participation à divers manifestations municipales, festivals parfois). Certains ont établi un partenariat avec l'Education Nationale. 20% des écoles accueillent ponctuellement des musiciens reconnus en résidence ou master-classes. Il ne s'agit pas là de partenariat à proprement parler, mais ces rencontres méritent d'être soulignées.

## **2 - ENSEIGNEMENT**

### **Disciplines enseignées**

Lorsque les établissements proposent un enseignement de technique instrumental les disciplines enseignées sont :

- **claviers (*piano jazz, synthétiseur*)**
- **percussion (*batterie, jembés*)**
- **saxophone**
- **guitare électrique**
- **guitare basse**
- **cuivres (*trombone - trompette*)**
- **culture musicale rock**
- **technique vocale**
- **improvisation**
- **MAO**

Et plus spécifiquement adapté au département chanson :

- **formation musicale**
- **atelier rythmique**
- **écriture texte**
- **linguistique**
- **accompagnement piano / guitare**
- **arrangement orchestration**
- **composition**
- **jeu scénique**
- **histoire de la chanson**
- **comédie musicale**

## Cursus des études

La formation à perspective diplômante apparaît peu visible dans les établissements habitués au cursus traditionnel. Dans ce domaine, la demande de ce nouveau public concerne davantage la formation nécessaire à l'acquisition d'une autonomie instrumentale ou vocale plutôt que la perspective d'un diplôme. Certains directeurs choisissent d'évaluer le niveau de technique instrumentale, mais sa place dans le groupe, l'homogénéité de celui-ci ainsi que sa personnalité seraient également à estimer.

**Sur les 34,28 % des établissements possédant un département de musiques amplifiées et / ou de chanson, 12 % seulement proposent un enseignement récompensé par un diplôme.**

**Les autres écoles (88 %) appliquent parfois un contrôle continu ou une obligation de production publique. Certaines ont mis en place des niveaux sans évaluation officielle ou un cursus d'études ne dépassant pas trois ou quatre années.**

L'offre d'apprentissage individuel de la guitare électrique (présente à 70%), de la guitare basse (59%) et de la batterie (57%) permet d'espérer dans un avenir proche la constitution de groupes – la formation, dans le domaine des musiques amplifiées comme en musique classique, passant obligatoirement par les pratiques collectives. En matière de musiques amplifiées, on peut même affirmer que la formation est dépendante du groupe.

**Toutefois, la présence de ces disciplines représente une amorce positive, l'embryon d'un futur département.** Il appartiendra aux élus responsables ainsi qu'aux directeurs de rester vigilants à son évolution.

## Enseignement de la chanson

Nous pouvons distinguer plusieurs types d'enseignement de la chanson – individuel, sous forme d'atelier, chœur – et apprécier la présence de disciplines gravitant autour de cet apprentissage (**formation musicale, linguistique, jeu scénique, écriture texte, composition, interprétation, atelier rythmique, déchiffrement, arrangement et orchestration, accompagnement, accueil d'auteurs-compositeurs ...**)

Son enseignement se réduit parfois à la présence d'une chorale ados dirigée par un professeur de formation musicale. Ce qui signifie malgré que la demande et le goût des adolescents est pris en compte par l'établissement.

Signalons que parmi les élèves chanteurs, un pourcentage de 4% ne suivent pas à proprement parler l'enseignement de la chanson mais acquièrent les bases de technique vocale nécessaires à leur participation dans un groupe instrumental, rock ou autres. Cet apprentissage peut être régulier ou s'élaborer lors de stages occasionnellement organisés par l'établissement.

Lorsque son enseignement est exprimé et au vu des effectifs, la chanson semble répondre à une importante demande tant des enfants et des adolescents que des adultes. En effet, si elle ne représente que 2,2 % sur l'ensemble de la population élèves des établissements sondés, elle couvre plus du tiers (38,49 %) de l'enseignement des musiques actuelles.

Nous pouvons distinguer plusieurs types d'enseignement de la chanson - individuel, sous forme d'atelier, chœur - et apprécier la présence de disciplines gravitant autour de cet

apprentissage (*formation musicale, linguistique, jeu scénique, écriture texte, composition, interprétation, atelier rythmique, déchiffrage, arrangement et orchestration, accompagnement, accueil d'auteurs-compositeurs ...*).

## **Cursus des études chanson**

Selon les établissements, l'enseignement de la chanson suit ou ne suit pas le cursus pédagogique traditionnel.

- ❖ **38% des écoles proposent un cursus classique** (cycles et évaluations)
- ❖ **33% décernent un CFEM**
- ❖ **18 % proposent un cursus spécifique à cette discipline** (niveaux déterminés par année d'étude) avec une durée des études limitée à 3 ou 4 années selon les établissements
- ❖ **28 % ont une pédagogie adaptée aux groupes et ne proposent aucun cursus**
- ❖ **11% déterminent la fin des études par une audition publique**

Si la plupart des établissements demeure essentiellement orientés vers la pédagogie tout en offrant à leurs élèves chanteurs une participation active aux concerts d'écoles, près de 50 % déclarent en développer la diffusion sur la cité et dans ce but, des associations sont créées, des partenariats développés avec diverses institutions ou associations locales (théâtres municipaux, maisons d'arrêt, de quartier, MJC ...) et le Centre d'Art Polyphonique pour quelques établissements parisiens et franciliens.

**A l'école de musique de Vanves** (école associative), le secteur chanson variété a été développé par son directeur Jean-Louis Bédon. Entouré d'artistes enseignants de qualité, il a mis en place un département très actif et créatif comptant plus de 150 élèves placés sous la responsabilité de 6 professeurs, qui propose au public de Vanves plus de 40 prestations publiques annuelles (concerts, soirées cabaret, comédies musicales ...). Si les concerts des élèves chanteurs sont accompagnés musicalement par un groupe d'élèves musiciens (constitué d'une guitare basse, d'un piano et d'une batterie), l'école ne comprend pas de département de musiques amplifiées malgré la demande du public, pour des raisons de locaux.

L'exemple de l'école de Vanves nous permet de mesurer le travail des associations dans l'enseignement de la chanson, autant dans le domaine de la formation que dans ceux de la création et de la diffusion.

De son côté, **l'ENM de Bourgoin-Jallieu** offre à un public de 36 élèves, en plus des cours individuels de guitare, formation musicale, technique vocale et informatique, des possibilités de répétitions en studio et l'encadrement d'artistes professionnels en résidence.

**Lorsque son enseignement est exprimé et au vu des effectifs, la chanson semble répondre à une importante demande tant des enfants et des adolescents que des adultes. En effet, si elle ne représente que 2,2% sur l'ensemble de la population élèves des établissements sondés, elle couvre plus du tiers (38 ?49%) de l'enseignement des musiques actuelles. Mais il faut tenir compte à la lecture de ces chiffres, du très fort effectif recensé à l'ENM de Villeurbanne (35% de la totalité territoriale).**

Il nous faut constater que cet enseignement est en grande majorité réclamé par les adultes. En enseignement individuel recensé, les adultes sont présents à 68,78% pour 24,20% d'adolescents et 7 % d'enfants.



Le département chanson est largement représenté à l'ENM de Villeurbanne (286 inscrits en pratique individuelle et / ou collective). Association indépendante jusqu'en 1999, son absorption par l'institution l'a amputée d'une partie de son autonomie, notamment dans le domaine de la diffusion. Actuellement, le département compte 13 enseignants se répartissant quelques 98 heures hebdomadaires. Cet horaire ne comprend pas le temps imparti à l'accueil d'auteurs-compositeurs. L'ENM propose une panoplie de disciplines répondant à toutes les aspirations et qui permet aux candidats d'acquérir les connaissances indispensables à la maîtrise de la technique et de l'autonomie : *formation vocale individuelle, formation musicale chanson, déchiffrage, atelier rythmique, arrangement-orchestration, interprétation, guitare d'accompagnement, écriture chanson, culture musicale chanson, accueil d'auteurs-compositeurs et divers ateliers et ensembles vocaux de format et d'objectifs différents.*

Chacun des enseignants montre beaucoup de complémentarité dans ses compétences et l'élaboration de projets communs leur permet la réalisation de spectacles, de l'écriture à la diffusion.

Un cursus a été récemment mis en place avec une perspective diplômante. Des auditions régulières en interne donnent lieu à des évaluations, de même que les soirées "Cabarets", organisées par l'ENM en partenariat avec des musiciens, groupes ou institutions invités. D'autres prestations publiques sont ponctuellement planifiées pour les élèves chanteurs accompagnés des instrumentistes de l'établissement.

Mais il manque, à Villeurbanne, les crédits nécessaires à l'organisation de master-classes, et à l'accompagnement des candidats à la vie professionnelle.

## Pratiques collectives

Dans le domaine des musiques amplifiées, l'enseignement instrumental devrait obligatoirement d'accompagner de la pratique du groupe. La pédagogie dispensée devrait en premier lieu tenir compte de l'hétérogénéité des disciplines instrumentales et des personnalités des musiciens autour d'une unique préoccupation : la maîtrise du son, qui représente la signature du groupe, son identité.

Si quelques écoles n'offrent que quelques heures d'enseignement de guitare électrique comme cela a été démontré plus haut, 61% d'entre elles proposent une pédagogie adaptée aux groupes (§tableau p2). L'apprentissage instrumental et / ou vocal se fait sous forme d'ateliers placés sous la responsabilité d'un professeur animateur. Certaines écoles dont le département musiques amplifiées et / ou chanson est bien organisé signalent l'existence de cours individuels pratiques et théoriques en complément des pratiques collectives.

Sur la totalité des élèves, 230 ne suivant pas d'enseignement de musiques actuelles amplifiées, ont constitué des groupes à l'intérieur de l'établissement.

Sur ces 230 élèves :

- ❖ 40% 35 sont issus d'autres départements (classique ou jazz)
- ❖ 60% ont rejoint les groupes sans formation préalable.

Sur le total de 1700 élèves suivant un enseignement de musiques actuelles :

476 apprennent à chanter, soit individuellement, soit dans le cadre d'un atelier ou d'un groupe

Sur ces 476 chanteurs, 30% suivent un autre enseignement que celui des musiques

**Un total de 109 groupes a été recensé au cours de l'enquête. Au regard du nombre sans cesse croissant dans le milieu associatif, ce chiffre apparaît ridiculement faible. Les directeurs d'établissements – autant que les municipalités pour la configuration des locaux de répétition – ont encore à dynamiser les pratiques collectives afin de remplir leurs missions face à l'émergence des demandes.**

## A propos de la formation musicale

Rompant avec la tradition « classique », la grammaire musicale est rarement au centre du projet de l'enseignement des musiques actuelles amplifiées. En effet, très peu d'établissements (6,5%) offrent des cours de formation musicale adaptée. Nous pouvons l'expliquer par l'origine de cette forme d'expression plus ou moins issue de la tradition orale (divers métissages traditionnels – jazz) et par la personnalité du public en quête d'une formation essentiellement amateur.

Lorsque la formation musicale est proposée aux élèves (sur ce point, l'ENM de Villeurbanne apparaît encore comme un établissement exemplaire), les cours contiennent essentiellement un apport de culture rock et de culture chanson ainsi qu'un travail d'écoute et de relevés.

**A Villeurbanne**, l'enseignement des musiques amplifiées est proposé dès la création de l'Ecole avec 5 professeurs (*guitare rock, guitare basse, culture musicale rock, technique vocale et batterie*) et un volume horaire stable de 52 heures. Aujourd'hui, ce département compte 63 élèves. La mise en place d'un cursus, bien que souhaitée par les responsables, se heurte à la réticence des enseignants pour des raisons de cohérences pédagogiques. Un DEM de musiques amplifiées ne se justifie pas seulement par un savoir-faire instrumental et la cohérence d'un groupe. Il signifie aussi l'acquisition de connaissances telles que l'écriture, la composition, la manipulation du son, l'informatique musical et l'aspect de gestion et d'administration des groupes (management, organisation de concerts ...). Or, ces disciplines ne sont pas encore enseignées à l'ENM de Villeurbanne.

Mais la caractéristique de ce département se situe essentiellement dans le souci permanent d'identification, de formation et d'accompagnement des groupes extérieurs à l'établissement, qu'ils soient issus de Villeurbanne ou de la ceinture lyonnaise, par la mise en place de **Scènes musicales**. Ces scènes musicales regroupent trois étapes : **l'avant-scène, la scène et la post-scène**. Sur 40 groupes recensés, auditionnés et inscrits (**l'avant-scène**), 10 groupes se sont vus proposés une formation (**la scène**). **La post-scène** (qui n'a pas encore été expérimentée) constituera à l'accompagnement de ces groupes (diffusion, complément de formation). Le projet, dans sa finalité, pourra permettre aux groupes de la **post-scène** de participer à la formation des groupes de **l'avant-scène**.

Ainsi, la transversalité intérieure à l'établissement trouve pleinement son sens par l'édification de passerelle entre l'Ecole intra-muros et l'extérieure (le directeur, Monsieur Pardo a, à cœur, de développer les actions dans les quartiers, les centres sociaux et associations locales).

## Le répertoire

Tous les établissements, qu'ils soient nationaux ou municipaux agréés sont des lieux d'enseignement pluriel. Nous constatons que l'intitulé "département rock" est un terme générique qui englobe toutes les demandes des élèves : rock, rap, variété française et anglo-saxonne, techno, funk, blues... **Notons que certains établissements signalent des groupes de salsa, de raï, de reggae, de bossa nova qui, bien que davantage orientés vers les musiques traditionnelles, sont recensés dans la présente étude, ces styles étant fortement revendiqués par les groupes de musiques amplifiées dits "groupes rock"**.

A ce propos, il convient de souligner la forte dominante de l'enseignement des percussions afro-cubaines. 12% des établissements signalent la présence de cette discipline incluse dans le département des musiques actuelles amplifiées. Il nous appartient de respecter cette orientation, même si le contenu musical apparaît plutôt issu du répertoire traditionnel, leur présence étant utilisée pour alimenter les groupes.

Les groupes interprétant une musique à peine dérivée du jazz n'apparaissent pas davantage dans ces statistiques.

Les nombreuses écoles qui demeurent dans le flou, soit que le directeur est mal informé, soit que les professeurs répondent et s'adaptent à la demande souvent imprécise des élèves sans souci d'acquisition d'un style particulier, prouvent la mouvance de la mode dans le

domaine des musiques amplifiées et la difficulté de recensement d'une forme précise de musique. La richesse de l'enseignement de cette expression musicale, héritée de divers métissages, tient dans son décloisonnement et son caractère d'extrême souplesse. L'enquête de l'ADIAM 83 sur les groupes de musiques actuelles signale cette difficulté de classification, les groupes se revendiquant de plusieurs familles. En refusant une spécialisation rigide et une étanchéité stylistique, le public des musiques amplifiées recherche un plaisir musical immédiat, dans un constant processus de création.

Concernant la *création* proprement dite, aucune information n'a été fournie par le questionnaire. Mis à part quelques établissements signalant des ateliers d'improvisation, il semble que le répertoire des groupes soit constitué de reprises.

## Le public

**Que ce soit dans le secteur des musiques amplifiées ou celui de la chanson, l'enseignement est davantage réclamé par les adultes (52%) que par les adolescents (38%). Les enfants se partagent les 10% restants.**

Comme cela a été démontré, l'une des particularités intéressantes à souligner concerne la très grande élasticité de ce département. Indépendamment de la porosité des styles tel que nous l'avons vu plus haut, il existe une importante communication interne. Nous avons constaté que les élèves cours étaient beaucoup plus nombreux (1633) que les élèves individus (991). Les élèves fréquentant ces départements suivent volontiers plusieurs enseignements et dans presque la totalité des cas une voire plusieurs pratiques collectives. D'autre part, il apparaît que dans plusieurs établissements, les départements jazz et musiques actuelles soient confondus, les élèves et enseignants évoluant d'un style à l'autre, obéissant aux demandes et à la mode. Il est clair que le public se présente souvent instable (certains directeurs sont incapables de quantifier les inscrits) tant dans sa présence que dans ses choix musicaux.

**En revanche, le public de l'enseignement de la chanson presque essentiellement composé d'adultes apparaît plus constant. En enseignement individuel recensé, les adultes sont présents à 71% pour 23% d'adolescents et 6% d'enfants.**

### **3 - ENCADREMENT**

L'enseignement des musiques amplifiées et de la chanson en établissements contrôlés compte 158 enseignants répartis comme suit :

- **29 professeurs titulaires avec DE ou CA**
- **25 titulaires sans titres connus**
- **8 contractuels ou vacataires avec DE ou CA**
- **72 contractuels ou vacataires sans titres connus**
- **7 dumistes**
- **7 intermittents du spectacle**
- **4 emplois jeune**
- **6 enseignants dont le statut est inconnu**

En conséquence, il apparaît que :

- ❖ 13% des enseignants possèdent un CA
- ❖ 11% possèdent un DE
- ❖ 4% sont dumistes
- ❖ 72% ne possèdent aucun diplôme d'enseignement spécialisé

**Dans le domaine de la chanson**, les directeurs des établissements contrôlés par l'état ont dû faire face à la demande du public avant que le personnel enseignant ne possède les titres. Aussi nous pouvons constater une importante disparité d'un établissement à l'autre. Il peut arriver que des professeurs en place ( FM, clarinette, guitare ...) enseigne la chanson pour compléter leurs horaires.

Sur les 41 enseignants de la chanson recensés au cours de cette étude :

- 8 sont titulaires d'un CA ( Musiques Traditionnelles, FM chef de chœur, guitare)
- 4 sont titulaires d'un DE ( FM, clarinette)
- 5 sont dumistes
- 24 n'ont pas de titre connu

**Concernant l'enseignement, les techniques instrumentales et vocales sont enseignées à 42% par les professeurs des départements classiques ou jazz. Néanmoins, 18% des professeurs possèdent des titres conformes à la discipline enseignées, pourcentage inférieur aux moyennes nationales des autres catégories musicales. Pour les 72% des enseignants ne possédant aucune formation adaptée à cet enseignement, il conviendra de développer un plan de formation continue.**

**La diversité des cadres d'emplois de ce secteur souligne la nécessité de formaliser de nouveaux métiers correspondant aux besoins du terrain.**

L'une des particularités de ce secteur musical étant la pluri-discipline instrumentale, plusieurs enseignements complémentaires peuvent être placés sous la responsabilité d'un même professeur (ex : un atelier rap comprenant l'enseignement de trois disciplines : l'écriture, le chant et le DJ'ing est dirigé par un seul animateur). On peut également rencontrer le cas d'un professeur de guitare enseignant à la fois la chanson et l'accompagnement à la guitare ou au piano.

Si, dans quelques établissements, des professeurs spécialisés sont employés à temps complet, beaucoup interviennent en complément de service (ex : un professeur titulaire d'un DE de clarinette enseigne la chanson, un professeur de piano anime un groupe rock ou bien encore un dumiste dirige un chœur ados ...)

## **L'émergence des emplois jeunes**

Le développement des secteurs des musiques actuelles amplifiées et de la chanson a donné naissance à de nouveaux types de recrutement au sein des institutions. Même si ce point apparaît positif, il convient de rester vigilant à ce type d'encadrement. Les missions d'un enseignant des musiques amplifiées sont plurielles et leur responsabilité lourde. On peut

s'interroger sur la finalité de ces nombreuses tâches lorsqu'elles sont confiées à une jeune personne sans expérience.

## **Les intermittents du spectacle**

Il convient de se réjouir de la présence d'intermittents du spectacle dans le cadre d'établissements publics de formation. Le statut de musicien professionnel apporte un sang neuf dans une équipe et l'enseignement qu'il transmet est imprégné de ses expériences scéniques. Toutefois, il ne faut pas ignorer les difficultés administratives qui en découlent. Associer le statut d'intermittent avec celui du régime général conduit les municipalités ou les associations à adopter des formes contractuelles à la limite de la légalité. Ceci est une réalité dont il faut tenir compte. Il est urgent de mettre en place une convention permettant aux musiciens professionnels à enseigner en milieu institutionnel.

## **CONCLUSION**

Le résultat de l'enquête a permis de mettre à jour un certain nombre de données dont il conviendra de tenir compte pour alimenter la réflexion des divers partenaires : Etat, collectivités et musiciens.

- L'accueil des musiques actuelles amplifiées et chanson demeure marginal (1759 élèves) par rapport au nombre total d'élèves inscrits en établissements contrôlés (51170) soit un ratio de 3,4%. Une mise en réseau efficace et le développement des partenariats avec les associations pourraient permettre une évolution positive dans le cadre des perspectives tracées dans la Charte de l'enseignement artistique spécialisé.
- L'effort est à poursuivre pour la reconnaissance, la formation et le statut du personnel d'enseignement. L'entrée de ces musiques au sein des structures officielles doit être accompagnées d'un plan de formation adapté à ces publics jugés instables et difficiles.
- Les établissements apparaissent balbutiants face à ces musiques rarement reconnues dans le milieu institutionnel à tradition « classique » et c'est souvent grâce au dynamisme d'un directeur ou d'un professeur que les départements se structurent. L'information doit être plus soutenue dans les conservatoires de façon à encourager l'accueil.
- La notion de projet dans le domaine des musiques actuelles amplifiées et de la chanson exige, plus encore que dans les autres domaines, une mise en réseau efficace avec des SMAC ou d'autres structures d'accueil et de diffusion.